



La pression sociale et fiscale réelle du salarié moyen au sein de l'UE en 2021

Juillet 2021 • 12^{ème} édition

Nicolas Marques | Cécile Philippe | James Rogers



L'Institut économique Molinari (IEM) est un organisme de recherche et d'éducation dont la mission est de favoriser une meilleure compréhension des phénomènes et défis économiques, en les rendant accessibles au grand public. A cet effet, il effectue des recherches scientifiques, organise des cercles de réflexion, édite des publications, propose des formations et toutes formes d'enseignement en ce sens.

Ses travaux contribuent à stimuler l'émergence de nouveaux consensus, en proposant une analyse économique des politiques publiques illustrant l'intérêt de réglementations et de fiscalités plus clémentes.

L'IEM est une organisation à but non lucratif, financée par les cotisations volontaires de ses membres, individus, fondations ou entreprises. Affirmant son indépendance intellectuelle, il n'accepte aucune subvention publique.

Reproduction autorisée à des fins éducatives et non commerciales à condition de mentionner la source.

©2021 Institut économique Molinari

ISBN 978-2-931091-05-0

Dépôt légal : 3^{ème} trimestre 2021

Contact : postmaster@institutmolinari.org

Site Internet : www.institutmolinari.org

LA PRESSION SOCIALE ET FISCALE REELLE DU SALAIRE MOYEN AU SEIN DE L'UE EN 2021

12^{ème} édition, juillet 2021

Nicolas Marques, Cécile Philippe et James Rogers

Institut Économique Molinari | Paris-Bruxelles

« Depuis des décennies, les classes moyennes sont massivement taxées, moins soutenues que d'autres par l'État providence tandis que les services publics mis à leur disposition se dégradent inexorablement ».

Denis Olivennes (2019),
Le délicieux malheur français,
Albin Michel, page 47-48.

SOMMAIRE

LE CONTEXTE : DES CHARGES ET IMPOTS DIFFICILES A APPREHENDER	7
L'OBJECTIF DE L'ETUDE : ESTIMER LA PRESSION SOCIALE ET FISCALE DES SALAIRES MOYENS	9
LES JOURS DE LIBERATION SOCIALE ET FISCALE 2021.....	10
ENSEIGNEMENTS 2021 AU NIVEAU DE L'UE	11
Le taux d'imposition réel continue de baisser	11
L'Autriche, la Belgique et la France restent les pays fiscalisant le plus le salarié moyen	13
Une fiscalité faiblement transparente	15
Des jours de libération fiscale et sociale plus tardifs en Europe.....	17
ENSEIGNEMENTS FRANCAIS 2021	18
Une pression fiscale nuisant au pouvoir d'achat	18
Des comptes publics qui restent dans le rouge, depuis des décennies	20
Une pression sociale et fiscale supérieure aux autres pays ayant une forte tradition sociale	22
Une pression sociale et fiscale qui n'est pas un gage d'attractivité.....	23
Une pression sociale et fiscale qui ne coïncide pas avec un surplus de bien-être.....	23
DETAIL DES CALCULS EUROPEENS.....	27
DEFINITIONS ET METHODOLOGIE	30
PRECISIONS SUR LES DONNEES ET CALCULS	31
QUESTIONS USUELLES	33
LISTE DES FIGURES, TABLEAUX ET ZOOMS.....	36
BIBLIOGRAPHIE.....	37
NOTES.....	39
SUR LES AUTEURS.....	42
PUBLICATIONS RECENTES DE L'IEM	42

Calculs réalisés avec



1. LE CONTEXTE : DES CHARGES ET IMPOTS DIFFICILES A APPREHENDER

Le droit des citoyens à consentir de façon éclairée à l'impôt est devenu un fondement des démocraties modernes avec les révolutions américaine et française de la fin du XVIII^{ème} siècle. L'article 14 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 stipule que « Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée ».

Pour autant, l'application de ce principe est devenue de plus en plus ardue. L'impôt sur le revenu – apparu en Grande Bretagne en 1842, en Allemagne en 1893 ou en France en 1914 – n'est en général qu'une charge parmi d'autres. Le financement des systèmes obligatoires de protection sociale assurantiels de type Bismarckien (1883), assistanciel de type Beveridgien (1942) a mobilisé au fil des années des contributions de plus en plus significatives. C'est notamment le cas en France, pays dans lequel l'essor de la protection sociale publique (1910, 1945...) a donné lieu à un financement mixte assis sur les salaires (cotisations patronales et salariales) puis sur tous les revenus (CSG, CRDS...). En parallèle, la donne a aussi été complexifiée avec la montée en puissance de la TVA, innovation française de 1954 reprise ensuite dans toute l'Union européenne.

L'essor de la pression sociale et fiscale est traditionnellement mesuré de façon macroéconomique, en rapportant le poids des impôts et charges au Produit intérieur brut (PIB). Cette mesure a l'avantage d'être un standard, mais elle a l'inconvénient d'agréger des charges pesant sur des agents économiques (entreprises, salariés...) et des assiettes radicalement différentes (salaires, plus-values, bénéfices...).

Même si *in fine* la fiscalité est toujours économiquement supportée par des individus, avec un lien économique et juridique plus ou moins simple à décoder¹, les approches macroéconomiques sont relativement peu parlantes pour la majorité d'entre nous. En quoi est-ce utile de savoir que les prélèvements obligatoires représentent entre 25 et 48 % du PIB², selon qu'on est en Irlande ou en France, si l'on pense, à tort, ne pas être concerné par cet effort collectif ?

La réalité des prélèvements obligatoires est sans rapport avec les ordres de grandeur que les citoyens ont en tête. Ceux concernés par l'impôt sur le revenu ont tendance à se focaliser sur ce dernier, en relativisant l'impact sur le pouvoir d'achat de prélèvements moins visibles tels que les cotisations sociales ou la TVA.

Or, les cotisations sociales représentent l'essentiel des prélèvements obligatoires supportés par le salarié moyen, sauf au Danemark (2 %) et dans une moindre mesure en Irlande (35 % cf. Figure 1 page 8). Une grande partie des actifs considère aussi que sa contribution au financement des systèmes sociaux se limite aux contributions « salariales ». Cette relative myopie est liée au fait que les pays ont recours à une combinaison de cotisations sociales « patronales » et « salariales », contribuant à rendre peu lisible le coût réel de la protection sociale. Dans certains pays, les taux de ces cotisations sociales sont proches. C'est notamment le cas en Allemagne, en Hongrie, au Luxembourg, en Pologne ou au Royaume-Uni. Dans d'autres pays, les taux de cotisations « patronales » sont sensiblement plus élevés que les cotisations « salariales ». C'est notamment le cas en Estonie, Espagne, ou Italie. Cette

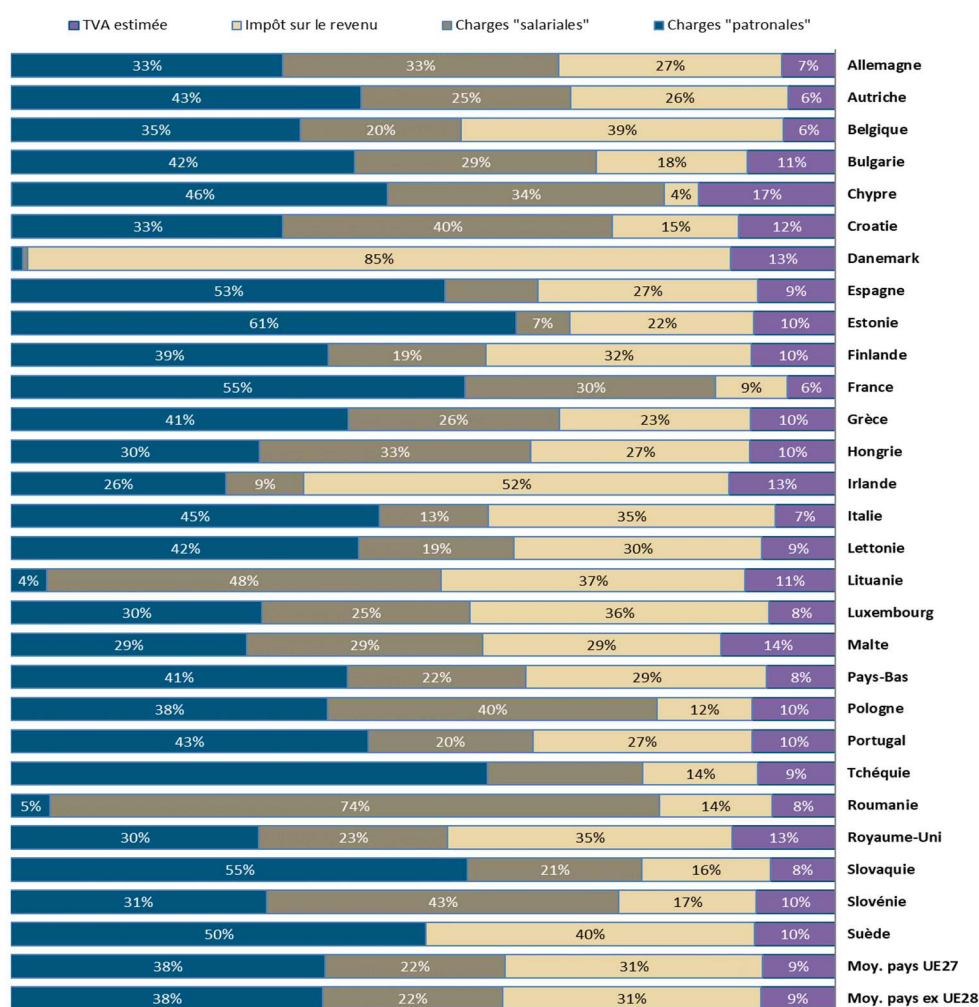
distinction « patronal/salarial », qui pourrait laisser croire que les employeurs contribuent dans des proportions variables, est trompeuse. D'un point de vue économique, les cotisations « patronales » comme « salariales » sont payées par l'employeur au titre de l'activité du salarié. Elles vont en déduction des sommes que ce dernier pourra librement dépenser, d'où l'intérêt de la méthodologie employée dans cette étude.

La TVA représente aussi une part significative des recettes publiques. Il s'agit d'un impôt particulièrement difficile à saisir par le commun des mortels. Prélevée à la source par le vendeur, son coût global sur l'année n'est pas facile à appréhender par les contribuables.

L'essor de la fiscalité fait aussi l'objet de travaux spécifiques. L'OCDE publie notamment des baromètres thématiques traitant de la fiscalité sur les salaires, sur la consommation ou sur les profits. Si ces travaux offrent une très grande richesse d'information, avec une variété de cas type, ils ne permettent pas d'offrir une vision globale parlante et sont disponibles avec un décalage dans le temps, contrairement à ce travail conçu avec la fiscalité de l'année en cours.

Pourtant, l'impôt ou la cotisation sociale sont l'affaire de tous et la transparence sur ces questions relève de l'impératif démocratique.

Figure 1 : Répartition des charges et impôts sur le salarié moyen en 2021



Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant et la fiscalité applicable en 2021.

2. L'OBJECTIF DE L'ETUDE : ESTIMER LA PRESSION SOCIALE ET FISCALE DES SALARIES MOYENS

L'objectif de cette étude est d'estimer la pression sociale et fiscale qui pèse réellement sur le salarié moyen dans chacun des 27 pays membres de l'Union européenne (UE) ainsi qu'au Royaume-Uni.

Cette étude entend éclairer les citoyens, dans un domaine particulièrement difficile à suivre pour un non spécialiste. Elle repose sur une démarche permettant de visualiser, clairement et simplement, l'ampleur des charges et des impôts pour déterminer le jour symbolique de « libération sociale et fiscale » pour les salariés moyens des différents pays de l'UE.

Les calculs partent naturellement de ce que paie l'employeur au titre du salarié, ce qu'on appelle parfois le « salaire complet » ou le « super brut ». Cette somme finance les cotisations sociales dites « patronales » et le salaire « brut ». Pour passer du salaire « brut » au « pouvoir d'achat réel » du salarié, il faut ensuite déduire les cotisations salariales, l'impôt sur le revenu et la TVA associée aux consommations de biens et services.

Cette étude permet de mesurer le coût réel des services publics et de la sécurité sociale pour un salarié moyen célibataire et sans enfant. Ce coût est établi en agrégeant les principaux impôts ou charges qu'il supporte, directement ou indirectement : charges sociales (patronales et salariales), impôt sur le revenu et TVA. Tous ces prélèvements obligatoires, pris au titre du travail ou de la consommation, sont intégralement financés par les fruits de l'activité des salariés moyens. Ils réduisent *in fine* d'autant leur pouvoir d'achat réel. Ils sont calculés sur des assiettes cohérentes, dans le cadre d'un salarié ayant le revenu moyen du pays en question. Ce salarié est célibataire et sans enfant, notion pouvant influencer sur l'impôt sur le revenu dans certains pays.

Les charges et impôts sont rapportés au « salaire complet » ou « super brut » du salarié moyen, ce qui permet de calculer le taux de pression sociale et fiscale réel dans chacun des pays de l'UE. Les pourcentages n'étant pas parlants pour tous, le calcul est rapporté à une année, pour déduire le moment à partir duquel le salarié moyen recouvre la liberté d'utiliser, comme il veut, son pouvoir d'achat, en consommant ou épargnant.

Précisons que les charges sociales permettent de financer des services collectifs dont les salariés bénéficient directement ou indirectement à des degrés divers. Cet indicateur mesure donc la date à partir de laquelle le salarié devient libre d'utiliser, comme il le souhaite, les fruits de son travail et non la date à partir de laquelle le salarié cesserait de « travailler pour la collectivité ».

3. LES JOURS DE LIBÉRATION SOCIALE ET FISCALE 2021

Calendrier 1 : Les jours de libération sociale et fiscale en Europe

Avril	Mai	Juin	Juillet
		4 Luxembourg	3 Allemagne
		6 Croatie	7 Italie
		9 Espagne	
		9 Tchéquie	
	11 Royaume-Uni	11 Portugal	
		12 Pologne	
		12 Moyenne UE27	
		12 Slovénie	
14 Chypre		14 Grèce	
		14 Lettonie	
		15 Finlande	16 Belgique
	20 Irlande	19 Roumanie	19 France
	24 Bulgarie	20 Pays-Bas	19 Autriche
	27 Lituanie	21 Slovaquie	
23 Malte	30 Danemark	23 Suède	
	31 Estonie	25 Hongrie	

Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant et la fiscalité applicable en 2021.

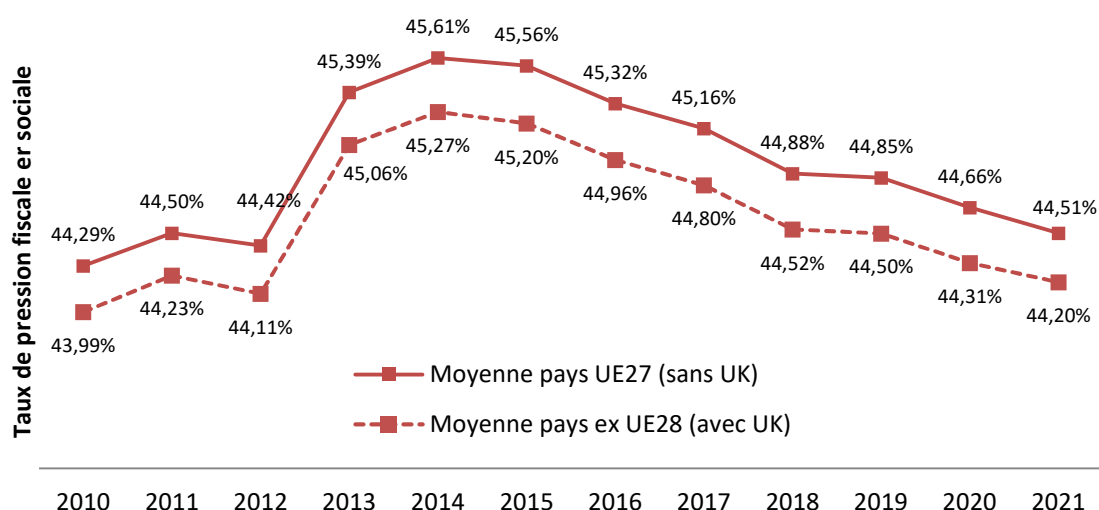
4. ENSEIGNEMENTS 2021 AU NIVEAU DE L'UE

Le taux d'imposition réel continue de baisser

En 2021, le taux réel d'imposition du salarié est de 44,51 % dans l'UE à 27, en baisse de 0,15 % par rapport à 2020 et de 1,10 % par rapport au pic de 2014. Au global, les différents gouvernements européens ont résisté à la tentation d'augmenter la fiscalité pour combler des déficits creusés par la crise sanitaire.

Concrètement, un salarié moyen générant 100 € de revenus avant charges et impôts supporte 44,51 € de prélèvements obligatoires en 2021. Il peut, *in fine*, disposer à sa guise de 55,49 € de pouvoir d'achat réel. Ce qui représente 0,15 € de plus qu'en 2020 et 1,10 € de plus qu'en 2014.

Figure 2 : Taux de pression sociale et fiscale sur le salarié moyen de l'UE



Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant.

Sur un an, 14 pays de l'UE à 27 connaissent une augmentation des prélèvements obligatoires. Dans 10 d'entre eux, l'évolution des prélèvements obligatoires entraîne la perte d'au moins une journée de pouvoir d'achat. Il s'agit de Malte (-4 jours), de l'Estonie et de l'Irlande (-3 jours), de la Finlande (-2 jours), de l'Autriche, de Chypre, de l'Espagne, du Luxembourg, de la Slovaquie et de la Slovénie (-1 jour).

Sur un an, 13 pays de l'UE ont enregistré une baisse des prélèvements ou une stabilité. Dans 8 de ces pays, cette baisse permet de récupérer au moins une journée de pouvoir d'achat. C'est le cas en Allemagne, en Italie et aux Pays-Bas (+ 1 jour), en Lettonie (+2 jours), en Hongrie (+3 jours), en Croatie (+5 jours), en Grèce (+ 8 jours), en Tchéquie (+14 jours).

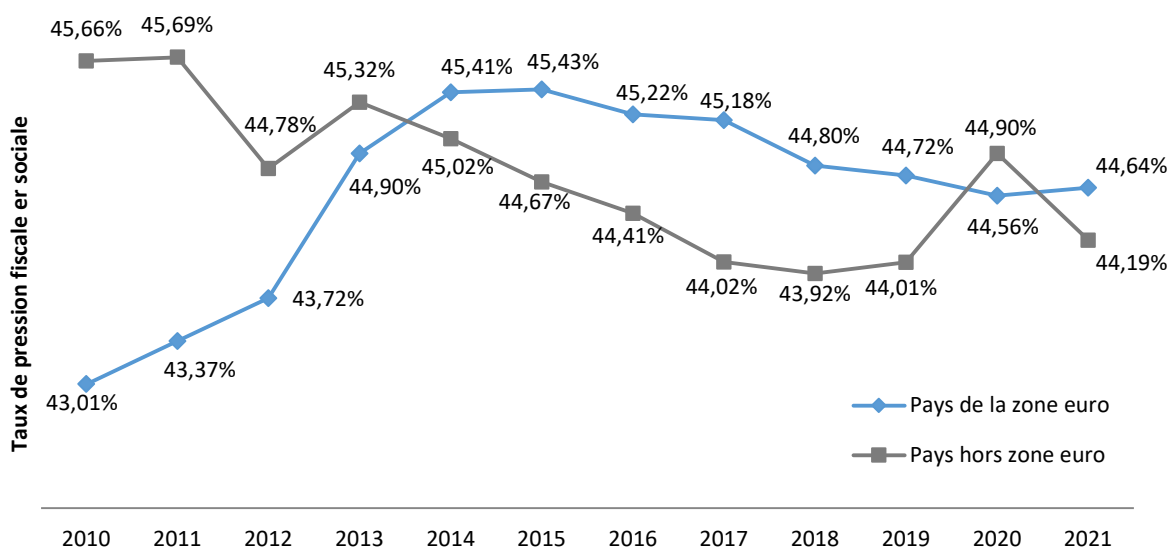
L'amélioration en Grèce se poursuit, avec un gain de 8 jours de pouvoir d'achat cette année : Les réductions des charges sociales mises en œuvre par le gouvernement de Kyriakos Mitsotakis, premier ministre depuis le 8 juillet 2019, continuent de profiter aux travailleurs grecs, dont le jour de libération fiscale et sociale a rapidement avancé dans le calendrier : il est passé du 10 juillet en 2019 au 22 juin

2020, puis au 14 juin en 2021. L'économie grecque a d'autres raisons de se réjouir : malgré la pandémie, qui a entraîné une hausse du taux de chômage dans l'Union européenne et a eu un impact important sur le secteur du tourisme, le taux de chômage de la Grèce diminue significativement depuis juillet 2019 (-2,3 points vs +0,4 dans l'Union européenne).

Les travailleurs tchèques fêtent leur libération sociale et fiscale 14 jours plus tôt : de 2008 à 2020, le gouvernement tchèque avait augmenté le rendement de l'impôt sur le revenu des salariés en intégrant dans le calcul de l'assiette imposable des cotisations patronales, ce qui conduisait à une double imposition. La nouvelle législation, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021, a éliminé cette double imposition. Elle réduit de 3,8 points le taux d'imposition réel effectif du salarié moyen tchèque, avec 43,7 % en 2021 au lieu de 47,5 % en 2020.

A noter que l'écart entre les 19 pays de la zone euro et les pays de l'UE hors zone euro a quasiment disparu. La zone euro bénéficiait d'une fiscalité en moyenne plus favorable que le reste de l'UE dans les 4 premières éditions du baromètre, mais la situation s'est inversée en 2014. L'écart entre la fiscalité moyenne de la zone euro (44,64 %) et celle des autres pays de l'UE à 27 (44,19 %) représente 0,45 % en 2021 (Figure 3 page 12). C'est la conséquence du départ du Royaume-Uni de l'UE. Ce pays ayant une pression sociale et fiscale sur le salarié moyen faible et ne faisant pas partie de l'euro, creusait l'écart entre les pays dans ou dehors de la zone euro. A noter que la situation de la Grande-Bretagne se dégrade en 2021 avec une perte de 3 jours de pouvoir d'achat.

Figure 3 : Taux de pression sur le salarié moyen zone euro et non euro



Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant et la composition de l'euro de l'année en question.

L'étude montre, une fois de plus, l'ampleur des augmentations de charges et d'impôts depuis 2010 et la lenteur de sa décrue dans la zone euro. Certains pays, dont la France, ont initialement cherché à rééquilibrer leurs comptes publics en augmentant la fiscalité pesant sur les employeurs et les ménages

plutôt qu'en réduisant les dépenses. Dans un contexte de faible croissance, les salariés ont subi de plein fouet la hausse des prélèvements obligatoires qui représentent pour eux une « double peine ». D'une part, leurs employeurs, qui ont été confrontés à des charges et impôts en hausse, ont été moins enclins à accorder des augmentations de salaires bruts. D'autre part, leur salaire net reste amputé par diverses augmentations de charges sociales, d'impôts sur le revenu et de TVA. Pour le moment, ces pays ont résisté à la tentation de recourir de nouveau à la fiscalité pour combler les déficits d'où une situation relativement stable.

L'Autriche, la Belgique et la France restent les pays fiscalisant le plus le salarié moyen

Comme depuis 2012, les 3 champions de la fiscalisation du salarié moyen dans l'Union européenne sont l'Autriche, la France et la Belgique.

La Belgique est 3^{ème} sur le podium, avec une libération sociale et fiscale le 16 juillet, le même jour qu'en 2020. L'ex numéro 1 de ce classement (de 2011 à 2015) est devenue grâce à son « Tax shift » (Zoom 1 page 14) n°2 (en 2016 et 2017) puis n°3 depuis 2018. Elle reste n°3 en 2021 avec 53,95 % de pression sociale et fiscale sur le salarié moyen, en légère hausse par rapport à l'an passé (+0,19 %) suite à une évolution favorable du salaire moyen.

La France et l'Autriche sont ex-æquo avec une libération fiscale le 19 juillet.

Dans l'Hexagone, la libération sociale et fiscale intervient le 19 juillet, comme en 2019 et 2020. La fiscalité sur le salarié moyen ressort à 54,62 %, en très légère baisse par rapport à l'an passé (-0,06 %) suite à une stagnation du salaire moyen.

En Autriche, la libération sociale et fiscale intervient le 19 juillet, un jour plus tard qu'en 2021. La fiscalité sur le salarié moyen ressort à 54,76 %, en légère hausse par rapport à l'an passé (+0,30 %) suite à une évolution favorable du salaire moyen.

Autriche et France

19 juillet



Belgique

16 juillet

3^{ème}

Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant et la fiscalité applicable en 2021.

Suivent ensuite l'Italie et l'Allemagne. Les taux de prélèvements obligatoires y varient de 51,45 % à 50,41 % et les jours de libération sociale et fiscale s'y échelonnent entre les 7 et 3 juillet.

Dans ces 5 pays, plus de la moitié des revenus liés au travail sont prélevés au titre des impôts et charges. Cela signifie que le salarié moyen n'a pas de maîtrise directe sur plus de 50 % des fruits de son travail, son influence sur la prise de décision étant, au mieux, indirecte.

Certes, il peut tenter d'orienter la prise de décision collective, par exemple en votant ou en adhérant à un syndicat, mais son influence est diluée. Il n'a pas la possibilité de décider individuellement

combien il souhaite allouer globalement au titre des services financés par les prélèvements obligatoires. De même, il n'a pas la possibilité d'imposer ses préférences, en donnant la priorité à un service public ou social plutôt qu'à un autre. Enfin, dans beaucoup de pays, le salarié est contraint de faire appel à des services publics ou sociaux en situation de monopole. C'est notamment le cas en France dans des domaines aussi divers que les retraites, le salarié n'ayant pas la liberté d'opter pour des complémentaires obligatoires fonctionnant en capitalisation, la santé ou l'éducation, la carte scolaire limitant la liberté de choix entre les établissements publics.

Zoom 1 : La Belgique n°3 grâce au « Tax shift »

En Belgique, le gouvernement de Charles Michel avait initié une première baisse des charges sur le travail en 2016 avec le premier volet de son « tax shift ». Il a initié une deuxième vague de baisses en 2018, portant sur les charges patronales et l'impôt sur le revenu. Les charges patronales sont passées de 33 % du salaire brut en 2015 à 23 % pour le salarié moyen en 2018, tandis que l'impôt sur le revenu baissait de 10 %. Le taux d'imposition sociale et fiscale du salarié moyen belge a chuté de 59,47 % en 2015 à 53,76 % en 2020. Le jour de libération sociale et fiscale a avancé du 6 août 2015 au 16 juillet 2020.

L'effet de ce « tax shift » a été notable et bénéfique. En 2016, 59 000 emplois supplémentaires ont été créés, puis 65 000 en 2017 et 59 000 en 2018.

Le « tax shift » serait responsable d'une portion significative de ces créations d'emplois. Selon une simulation théorique de l'université de Leuven, il est de nature à avoir permis la création de 44 000 à 92 000 postes à l'horizon 2020³.

Selon la Banque nationale de Belgique, il serait à l'origine de la création de 52 100 emplois entre 2015 et 2021⁴. Conséquence : le chômage devrait chuter selon elle « à un niveau que l'on n'avait plus connu depuis les années 70 »⁵. Un pari quasiment réussi en dépit de la crise économique liée à Covid-19. Le taux de chômage Belge a été ramené de 8,5 % en 2015 à 5,6 % en 2020, selon Eurostat.

En 2021, la pression sociale et fiscale est de 53,95 %, en légère hausse par rapport à l'an passé (+0,19 %). C'est la conséquence d'une progression significative de la rémunération annuelle brute par rapport à l'année d'avant (+2,3 %), provoquant une augmentation plus que proportionnelle du poids de l'impôt sur le revenu (+3,3 %) ayant un caractère progressif. Le jour de libération sociale et fiscale intervient le 16 juillet, comme en 2020.

Zoom 2 : La France reste au 19 juillet

Le poids des prélèvements obligatoires sur le salarié moyen a diminué significativement depuis 2018. Il était de 56,73 % en 2018, de 54,73 % en 2019, de 54,68 % en 2020 et de 54,62 % en 2021.

Conséquence : la libération sociale et fiscale du salarié moyen intervient le 19 juillet 2021, contre le 27 juillet en 2018, soit un gain de 8 jours.

En 2019, le CICE a été remplacé par un allègement de cotisations patronales à hauteur de 6 %. Depuis, les charges patronales représentent 43 % du salaire brut, contre 49 % en 2018. En complément, le programme de campagne d'Emmanuel Macron intégrait un volet baisse des cotisations salariales « afin d'augmenter le pouvoir d'achat » et de lutter contre le sentiment que le « travail ne paye plus ». Il s'agissait de supprimer les cotisations maladie et chômage (-3,15 points), pour augmenter les salaires nets. Cette mesure, compensée en partie par une augmentation de la CSG (+1,7 points), était censée générer un gain de « 500 euros nets supplémentaires par an » pour un salarié gagnant 2 200 € nets par mois.

Dans la réalité, le gain de pouvoir d'achat était de 403 € pour le salarié moyen, 19 % en dessous des 500 € de pouvoir d'achat supplémentaires promis lors de la campagne présidentielle de 2017 : les cotisations sociales ont été réduites de 1 215 € en 2019 pour un salarié moyen, avec 289 € de cotisations maladie et 926 € de cotisations chômage en moins. En revanche, l'augmentation de la CSG (+1,7 %) représentait une

perte de l'ordre de 663 € pour le salarié moyen. La réforme a aussi alourdi l'impôt sur le revenu, dont l'assiette a augmenté mécaniquement sous l'effet de la baisse des charges sociales, avec un surcoût d'impôt sur le revenu de 149 €.

La baisse de l'impôt sur le revenu, annoncée par Emmanuel Macron en avril 2019, dans la foulée du « grand débat » organisé suite à la crise des gilets jaunes, a permis d'amplifier la baisse de la fiscalité. Elle a réduit à 11 % le taux de la tranche d'imposition précédemment à 14 %. Mais, en contrepartie, le seuil d'entrée dans la tranche à 30 % a été abaissé. Selon les chiffres gouvernementaux, la baisse d'impôt sur le revenu devait être de l'ordre de 350 euros pour les foyers dont la tranche marginale d'imposition était de 14 % et de 180 euros pour ceux ayant des revenus fiscalisés à 30 %⁶.

Dans la réalité, le gain représentait 126 euros en 2020 pour le salarié moyen célibataire : l'économie liée à l'imposition à 11 au lieu de 14 % représentait 767 euros. Mais elle a été amputée à 84 % par la baisse du seuil d'entrée dans la tranche à 30 %, qui a coûté au salarié moyen 641 euros.

Par comparaison, les salariés moyens autrichiens avaient bénéficié d'une baisse d'impôt bien plus fortes dans les années précédentes. Cela explique pourquoi la France était restée championne de la pression sociale et fiscale pendant 5 années consécutives, avant d'être rejointe par l'Autriche en 2021.

Zoom 3 : L'Autriche devient ex-aequo avec la France

En Autriche, le gouvernement avait fait le choix fin 2015 d'une baisse de l'impôt sur le revenu. Les taux marginaux d'imposition ont été révisés à la baisse en 2016. L'effet, très significatif sur la première tranche (25 % au lieu de 36,5 % sur les revenus bruts entre 11 000 et 18 000 €), portait aussi sur les autres tranches d'imposition du salarié moyen dans des proportions moindres. Il en a résulté une baisse notable de la pression sociale et fiscale de -2,14 % entre 2015 (56,42 %) et 2017 (54,28 %). Le jour de libération sociale et fiscale a avancé du 25 juillet 2015 au 18 juillet 2017.

La période suivante a été marquée par une légère augmentation de la fiscalité. Le gouvernement Kurz I (décembre 2017 - mai 2019, coalition entre le Parti populaire ÖVP et Parti de la liberté FPÖ) n'a pas tenu sa promesse de réduire le fardeau fiscal et social des salariés. Pour autant, il avait promis une baisse massive de la fiscalité en 2021, avec un taux d'imposition de 20 % au lieu de 25 % sur les revenus bruts entre 11 000 et 18 000 €⁷. Cette baisse avait été confirmée par le nouveau gouvernement Kurtz II (coalition Parti populaire et des Verts). Suite à la Covid-19, le gouvernement fédéral autrichien a opté pour sa mise en œuvre anticipée, dans le cadre du plan de relance présenté en juin 2020, pour soutenir l'économie en réponse à la pandémie. La baisse de 25 à 20 % de l'imposition sur la première tranche d'impôt sur le revenu est entrée en œuvre, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020. Les employeurs ont été invités à recalculer et à créditer l'impôt sur les salaires prélevé à partir de janvier 2020, en appliquant le nouveau taux⁸. Le gain était de 350 euros en 2020⁹. Conséquence : la pression sociale et fiscale a chuté à 54,46 % en 2020 et l'Autriche était n°2 de la fiscalité, derrière la France.

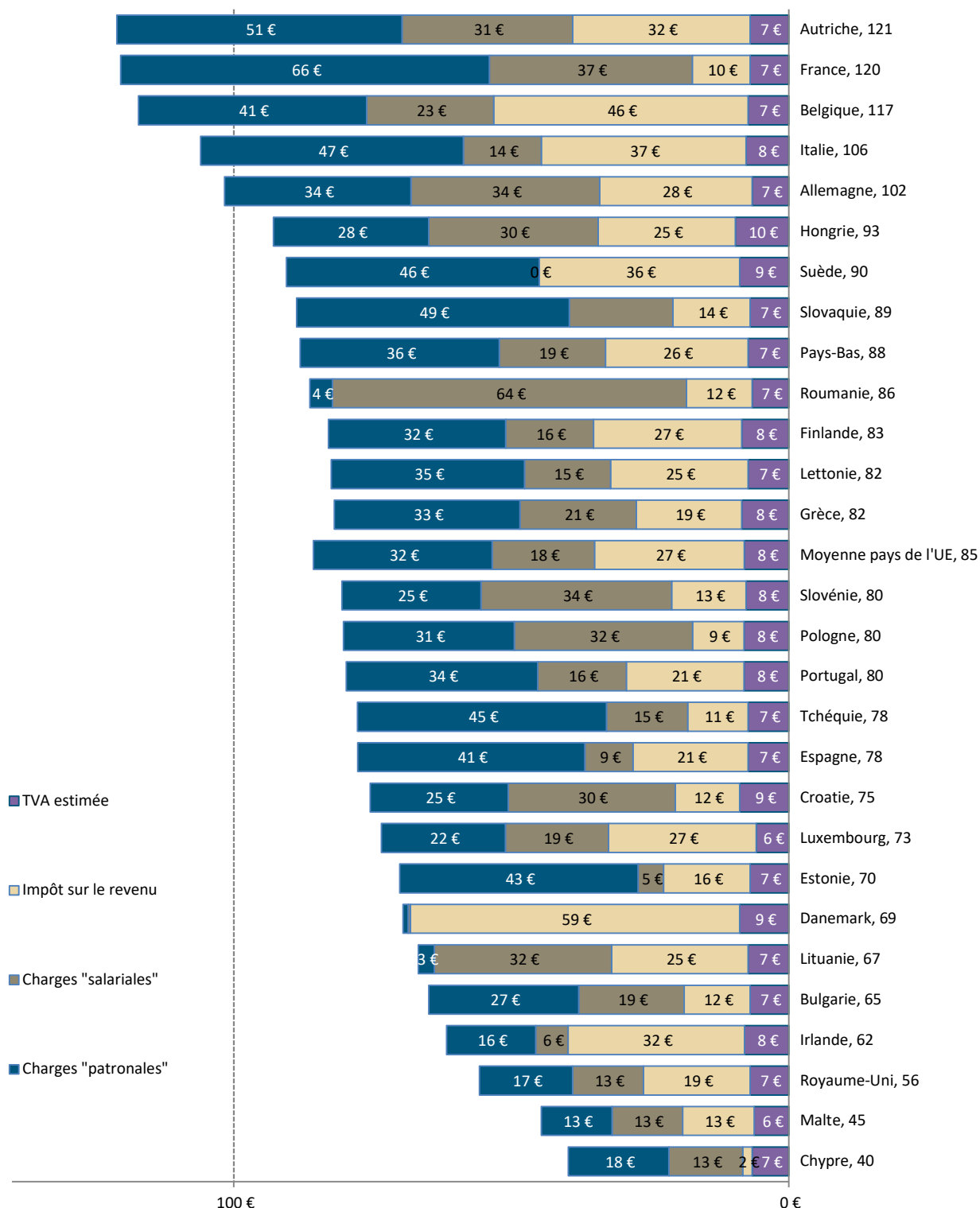
En 2021, la fiscalité sur le salarié moyen ressort à 54,76 %, en légère hausse par rapport à l'an passé (+0,30 %). C'est la conséquence d'une progression significative de la rémunération annuelle brute par rapport à l'année d'avant (+2,7 %), provoquant une augmentation plus que proportionnelle du poids de l'impôt sur le revenu (+5,3 %) ayant un caractère progressif. Bilan : l'Autriche est libérée fiscalement comme la France le 19 juillet.

Une fiscalité faiblement transparente

En 2021, l'employeur moyen de l'UE devra déboursier 185 € pour que son salarié puisse disposer de 100 € de pouvoir d'achat réel, tout en s'acquittant de 85 € de charges et d'impôts (Figure 4 page 16).

La fiscalité pesant sur le salarié moyen varie très fortement d'un pays à l'autre. L'employeur autrichien doit déboursier 221 € pour que son salarié moyen dispose de 100 € de pouvoir d'achat. A l'opposé, les employeurs de Chypre distribuent 140 € pour générer 100 € de pouvoir d'achat réel.

Figure 4 : Charges et impôts pour 100 € de pouvoir d'achat réel en 2021



Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant et la fiscalité applicable en 2021. Lecture : L'employeur moyen de l'UE doit déboursier 185 € pour que le salarié moyen dispose de 100 € de pouvoir d'achat réel, une fois payés 32 € de charges « patronales », 18 € de charges « salariales », 27 € d'impôt sur le revenu et 8 € de TVA.

5. ENSEIGNEMENTS FRANCAIS 2021

L'étude montre que la pression sociale et fiscale française reste très élevée en 2021. La fiscalité sur le salarié moyen ressort à 54,62 %, en très légère baisse par rapport à l'an passé (- 0,06 %) en raison d'une légère baisse du salaire moyen. L'employeur français doit déboursier 220 € pour que son salarié moyen dispose de 100 € de pouvoir d'achat.

Une pression fiscale nuisant au pouvoir d'achat

Le système fiscal et social contribue à réduire drastiquement le pouvoir d'achat réel. Alors que l'employeur français fait face à un coût du travail du même ordre que les pays du Nord de l'UE, son salarié moyen a un pouvoir d'achat intermédiaire entre celui des pays du Nord et des pays du Sud.

Le classement 2021 montre que le salarié moyen français est toujours en théorie parmi les mieux payés de l'UE. Son employeur débourse en effet 56 119 €, ce qui le met au 8^{ème} rang (Tableau 1 page 19), entre le Danemark et la Finlande. Mais la fiscalité est très importante avec 54,62 % de charges et impôt sur ce qui est déboursé par l'employeur. Il ne reste *in fine* que 25 466 € de pouvoir d'achat réel, ce qui met le salarié moyen au 11^{ème} rang dans l'UE, entre la Belgique et l'Espagne.

Cette pression sociale et fiscale s'explique avant tout par les charges patronales (55 %), salariales (30 %) et accessoirement par l'impôt sur le revenu (9 %) ou la TVA (6 %, Figure 5 page 19).

Pour pouvoir distribuer 100 € de pouvoir d'achat réel, l'employeur français doit s'acquitter de 66 € de charges « patronales » et de 37 € de charges « salariales ». Ce sont des records au sein de l'UE.

Ils sont en grande partie dus aux choix français de recourir à des modes de financement moins économiques, avec le financement d'un grand nombre de politiques publiques par des prélèvements sur les salaires, à l'image des transports locaux (Zoom 3 page 20). Les retraites sont, par exemple, financées quasiment exclusivement par des prélèvements obligatoires, là où nos voisins diversifient leur financement et bénéficient des rendements générés par les placements (Zoom 4 page 25).

Cette situation génère des effets pervers bien réels, en crispant les relations sociales et en encourageant les comportements malthusiens.

L'importance de ces charges génère des crispations avec, d'une part, des employeurs inquiets de l'envolée du coût du travail depuis des années et, d'autre part, des salariés ayant parfois l'impression d'être laissés pour compte. Les employeurs raisonnent en salaire complet, en ajoutant les charges patronales au salaire brut, alors que les salariés raisonnent en pouvoir d'achat réel. Les uns ont ainsi la légitime impression de dépenser beaucoup pour leurs salariés, tandis que ces derniers considèrent souvent ne pas être récompensés à la hauteur de leur contribution.

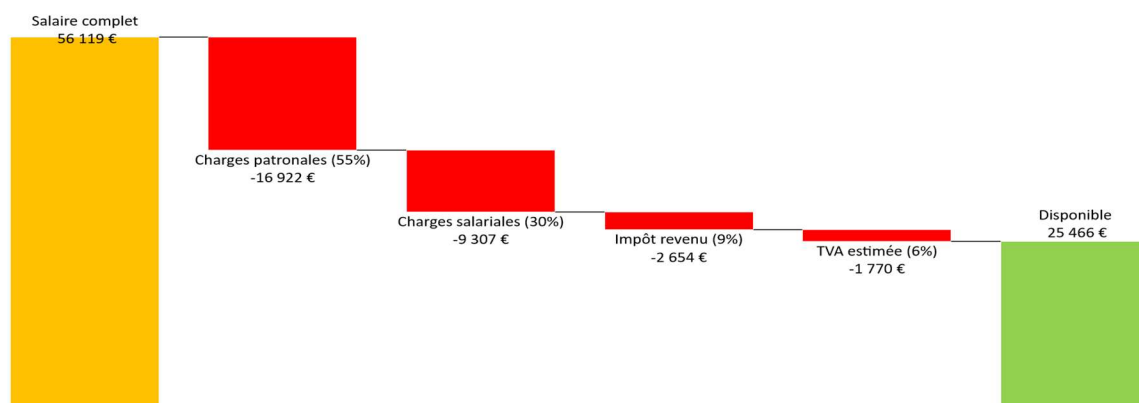
Elle incite aussi les employeurs à limiter les embauches comme les augmentations de salaires sur le territoire. Cette réalité s'impose à tous, du particulier employeur à la grande entreprise en passant par les PME et les ETI. Elle explique pourquoi les entreprises françaises sont, toutes proportions gardées, plus internationalisées et créatrices d'emplois à l'étrangers que leurs concurrentes¹². Elle explique pourquoi le taux de chômage est plus élevé dans l'hexagone que dans la moyenne de l'UE.

Tableau 1 : Passage du salaire complet au pouvoir d'achat réel

Rang dans l'UE	Salaire complet (pouvoir d'achat réel + charges + impôt sur le revenu + TVA)		- Charges, impôt sur le revenu et TVA (en % du salaire complet)		= Pouvoir d'achat réel (net de charges, impôt sur le revenu et TVA)	
1	Luxembourg	69 758 €	Autriche	54,76%	Luxembourg	40 234 €
2	Pays-Bas	65 747 €	France	54,62%	Pays-Bas	34 967 €
3	Autriche	63 076 €	Belgique	53,95%	Danemark	34 113 €
4	Allemagne	62 609 €	Italie	51,45%	Irlande	33 526 €
5	Belgique	61 137 €	Allemagne	50,41%	Royaume-Uni	32 482 €
6	Suède	60 047 €	Hongrie	48,15%	Suède	31 524 €
7	Danemark	57 815 €	Suède	47,50%	Allemagne	31 047 €
8	France	56 119 €	Slovaquie	47,00%	Finlande	29 980 €
9	Finlande	54 845 €	Pays-Bas	46,82%	Autriche	28 533 €
10	Irlande	54 199 €	Roumanie	46,32%	Belgique	28 154 €
11	Royaume-Uni	50 581 €	Finlande	45,34%	France	25 466 €
12	Italie	41 038 €	Lettonie	45,19%	Espagne	20 137 €
13	Espagne	35 771 €	Grèce	45,02%	Italie	19 924 €
14	Chypre	27 286 €	Slovénie	44,59%	Chypre	19 533 €
15	Grèce	26 202 €	Pologne	44,52%	Malte	14 866 €
16	Slovénie	23 889 €	Portugal	44,36%	Grèce	14 404 €
17	Portugal	23 249 €	Tchéquie	43,73%	Estonie	13 465 €
18	Estonie	22 904 €	Espagne	43,71%	Slovénie	13 236 €
19	Malte	21 491 €	Croatie	42,99%	Portugal	12 935 €
20	Tchéquie	20 899 €	Luxembourg	42,32%	Tchéquie	11 761 €
21	Slovaquie	17 845 €	Estonie	41,21%	Slovaquie	9 458 €
22	Lettonie	16 068 €	Danemark	41,00%	Croatie	8 902 €
23	Pologne	15 743 €	Lituanie	40,03%	Lettonie	8 807 €
24	Croatie	15 614 €	Bulgarie	39,35%	Lituanie	8 782 €
25	Lituanie	14 645 €	Irlande	38,14%	Pologne	8 735 €
26	Hongrie	14 428 €	Royaume-Uni	35,78%	Hongrie	7 481 €
27	Roumanie	12 783 €	Malte	30,83%	Roumanie	6 862 €
28	Bulgarie	9 244 €	Chypre	28,42%	Bulgarie	5 607 €

Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant et la fiscalité applicable en 2021.

Figure 5 : Ventilation des charges et impôts sur le salarié moyen français en 2021



Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY

Zoom 3 : Cette très chère Île-de-France Mobilités

Plus de 200 syndicats de transport sont financés par les fiches de paie. Les URSSAF collectent, en effet, une taxe, le « versement mobilité » (ex versement transport), qu’elles leur reversent.

Île-de-France Mobilités (ex STIF) est le plus connu de ces syndicats. En 2021, ses recettes devaient s’élever à 10,5 milliards d’euros, avant prise en compte des effets liés à la Covid-19.

La moitié des recettes (45 %) devait provenir du versement mobilité avec 4,7 milliards d’euros. Le reste devait être composé d’autres recettes et subventions publiques (37 %) et d’emprunts (19 %).

Le versement transport correspond à 2,95 % du salaire brut sur Paris et dans les Hauts-de-Seine depuis le 2^{ème} trimestre 2017. Cela représente en théorie 1 156 euros acquittés par l’employeur pour le compte du salarié moyen en 2021.

Le vrai prix du PASS Navigo est deux fois plus élevé que les 75,20 € par mois ou 927 euros par an dont s’acquittent les usagers. Il est de 2 059 € pour un salarié moyen avec un PASS mensuel et de 1 984 € dans le cas d’un PASS annuel.

Source : Calculs Institut économique Molinari, Rapport n°2020/636 à 638 du conseil d’administration du Syndicat des Transports d’Île-de-France, séance du 9 décembre 2020, consultable avec l’adresse https://www.iledefrance-mobilites.fr/medias/portail-idfm/d22926ea-c20b-4378-be5f-0863c16ed2bb_rapport+financier+budget+primitif+2021.pdf

Des comptes publics qui restent dans le rouge, depuis des décennies

L’importance des prélèvements obligatoires pesant sur le salarié français moyen pourrait s’expliquer par une gestion plus rigoureuse des finances publiques, en rupture avec la pratique conduisant à financer à crédit une partie des dépenses publiques.

Or, ce n’est malheureusement pas encore le cas. La France continue de présenter le double inconvénient de figurer à la fois dans la catégorie des pays les plus fiscalisés, mais aussi dans la catégorie des pays enregistrant les plus forts dérapages des comptes publics l’an passé.

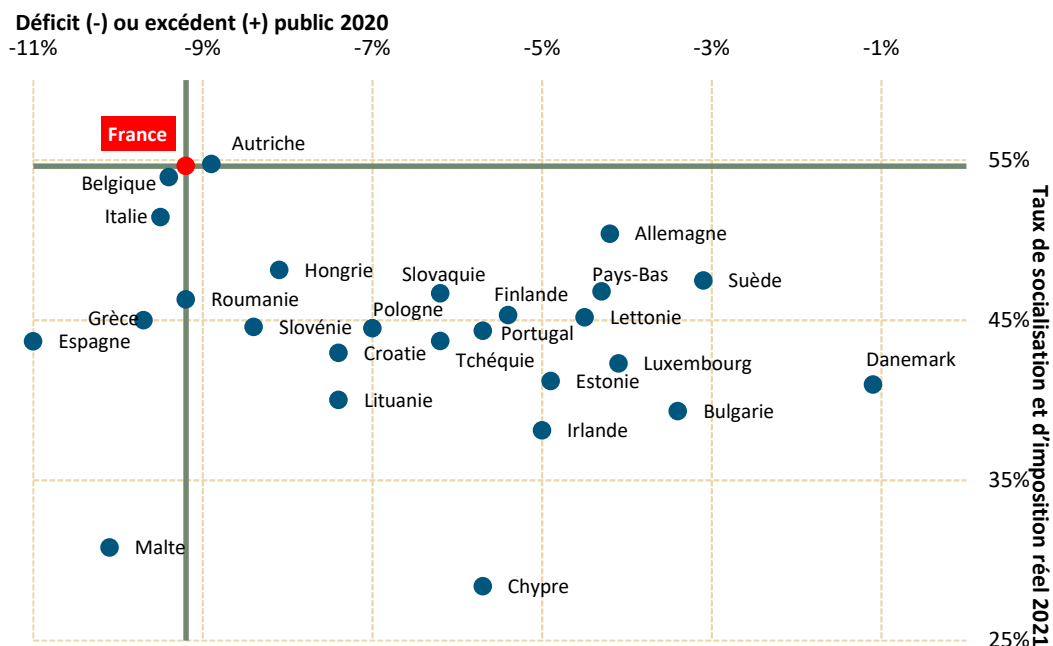
Le croisement de notre indicateur 2021 et des dernières données publiées par Eurostat montre que la France a un profil atypique peu enviable (Figure 6 page 21) :

1. aucun autre pays ne pratique une fiscalité plus importante,
2. la Roumanie est le seul pays à avoir constaté des déséquilibres publics supérieurs l’an passé mais la pression sociale et fiscale y est bien inférieure,
3. les pays ayant une fiscalité proche ont constaté des dérapages moindres (Belgique), voire un ratio des excédents publics (Autriche).

La France a une longue tradition de dérapages publics. Sans équilibre ou excédent budgétaire depuis 1975, elle se classe résolument dans la catégorie des pays vivant au-dessus de leurs moyens, aux côtés de l’Italie ou du Portugal, pays qui ont été confrontés à des ajustements douloureux. Avec un déficit public représentant 9,2% du PIB en 2020, elle était dans le quart des pays européens ayant les finances publiques les plus déséquilibrées.

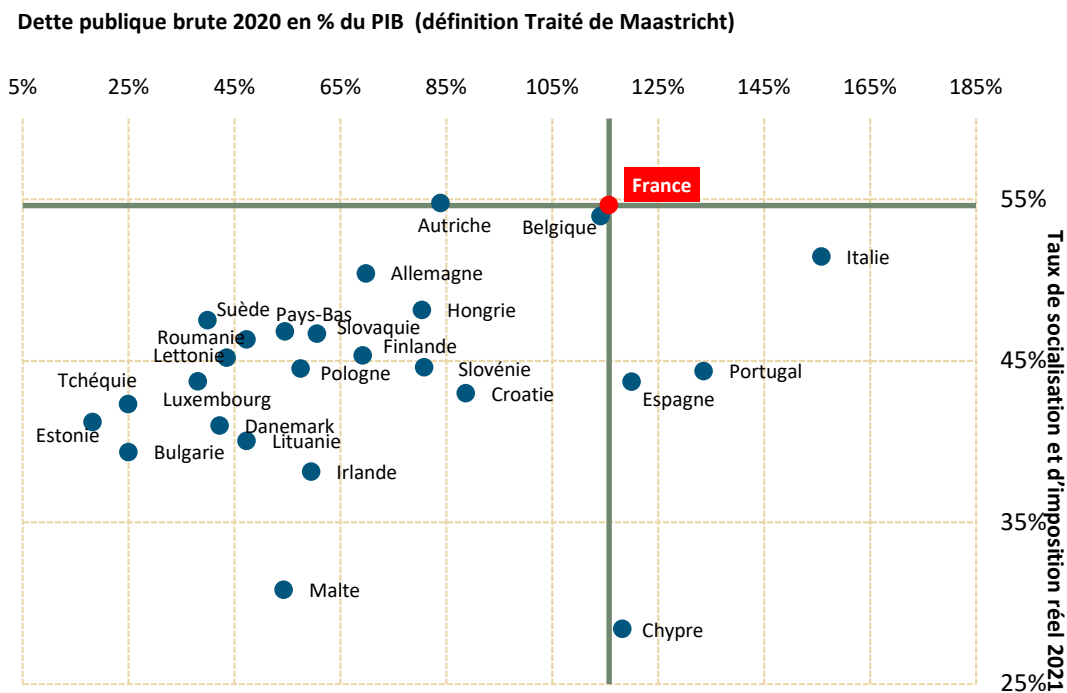
La France, dont la dette publique était inférieure à la moyenne dans les années 1980, est désormais dans une situation difficile. Le niveau d’endettement est devenu supérieur à la moyenne, en dépit d’une pression sociale et fiscale record (Figure 7 page 21).

Figure 6 : Taux de pression sociale et fiscale et solde des administrations des pays de l'UE comparés à la France



Source : Institut économique Molinari. Lecture : Les pays à droite du trait vertical gris ont des déficits publics moindres qu'en France. Les salariés moyens sous la ligne horizontale grise ont des charges sociales et impôts moindres qu'en France.

Figure 7 : Positionnement taux de socialisation et dette publique brute des pays de l'UE comparés à la France



Source : Institut économique Molinari. Lecture : Tous les pays à gauche du trait vertical gris ont une dette publique exprimée en % du PIB moindre qu'en France. Les salariés moyens sous la ligne horizontale grise ont des charges sociales et impôts moindres qu'en France.

Cette façon de faire, intenable à long terme, est injustifiable d'un point de vue économique. Dans un contexte de stagnation annoncé de la population active, compter sur les générations futures pour éponger les dettes générées par ces déficits est un pari hasardeux.

Cette situation est d'autant plus inquiétante que :

1. la France fait le choix quasi exclusif de la répartition en matière de retraites ;
2. la répartition française est notoirement sous provisionnée. Les réserves sont insuffisantes par rapport à ce qu'on observe chez nos voisins (Fonds de réserves des retraites) ou en baisse (caisses complémentaires Agirc-Arrco). Cette façon de faire nous distingue des pays ayant pris le soin d'imposer des réserves conséquentes à leurs régimes de retraites par répartition (Suède, Japon, Etats-Unis, Canada...) ;
3. les projections de retour à l'équilibre, associées aux projections les plus optimistes, sont sans cesse repoussées. Tous les scénarios du Conseil d'orientation des retraites prévoient des déficits en 2040 et les retraites ne seraient toujours pas équilibrées en 2070 si l'on considère le scénario avec 1 % de gains de productivité à long terme¹³ ;
4. les enjeux financiers sont majeurs. La dette implicite, c'est-à-dire la somme qu'il aurait fallu mettre de côté si la répartition n'était pas gérée par une entité obligatoire ayant droit de déroger aux règles prudentielles standard, est colossale. Elle représente de l'ordre de 4,5 années de PIB selon les projections de l'INSEE avec un taux d'actualisation représentatif¹⁴.

Cet état de fait est d'autant plus préjudiciable que nombre de travaux attestent que le rapport qualité/prix de la dépense publique française n'est pas bon.

Une pression sociale et fiscale supérieure aux autres pays ayant une forte tradition sociale

Tout aussi inquiétant : le haut niveau de dépense collective français ne semble pas être associé à un supplément de bien-être permettant de justifier le différentiel de taxation.

Certains se demandent s'il est judicieux de comparer la situation du salarié français, bénéficiant d'une protection sociale très développée, avec celle des autres salariés de l'UE en partant du principe que la sécurité sociale serait une spécificité française. Or, l'étude montre un décrochage français par rapport aux autres pays de l'UE ayant eux aussi une forte tradition sociale.

En dépit d'un salaire très proche de la Suède, du Danemark ou de la Finlande, le salarié moyen français dispose d'un pouvoir d'achat bien moindre. L'écart, entre 18 et 34 %, s'explique par l'importance des prélèvements supportés par le salarié moyen français.

Pourtant, ce dernier jouit de services publics et d'une protection sociale très comparable à ces pays bien connus pour leur tradition sociale (Tableau 2).

Tableau 2 : Ecart entre la France et 4 pays à tradition sociale ayant des salaires complets proches

Pays	Salaire complet	écart vs. France	- Charges, impôt sur le revenu et TVA	écart vs. France	= Pouvoir d'achat réel	écart vs. France
Suède	60 047 €	7%	47,50%	-13%	31 524 €	24%
Danemark	57 815 €	3%	41,00%	-25%	34 113 €	34%
France	56 119 €		54,62%		25 466 €	
Finlande	54 845 €	-2%	45,34%	-17%	29 980 €	18%
Irlande	54 199 €	-3%	38,14%	-30%	33 526 €	32%

Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant. Lecture : Le salarié moyen suédois dispose d'un salaire complet en ligne avec le salarié français. Comme il a proportionnellement 14 % de charges et impôts en moins, il dispose in fine de 16 % de pouvoir d'achat réel en plus que le salarié français.

Une pression sociale et fiscale qui n'est pas un gage d'attractivité

L'étude corrobore une série de travaux conduisant à questionner la soutenabilité et l'efficacité du « modèle français ». Son coût ou sa lourdeur apparaissent dans de nombreux travaux axés sur la compétitivité ou les libertés économiques :

- Lorsque la Banque mondiale classe les pays en fonction de la facilité d'y faire des affaires, elle positionne la France 32^{ème} sur 190 pays. Au sein de l'UE, elle attribue à la France la 11^{ème} position sur 27¹⁵.
- L'index de liberté humaine publié notamment par les instituts Cato & Fraser classe la France 33^{ème} sur 162 pays. Au sein de l'UE, il met la France en 20^{ème} position sur 27¹⁶.
- L'index de liberté économique de la Fondation Heritage positionne la France 64^{ème} sur 180 pays. Au sein de l'UE, il attribue à la France la 23^{ème} position sur 27¹⁷.

Une pression sociale et fiscale qui ne coïncide pas avec un surplus de bien-être

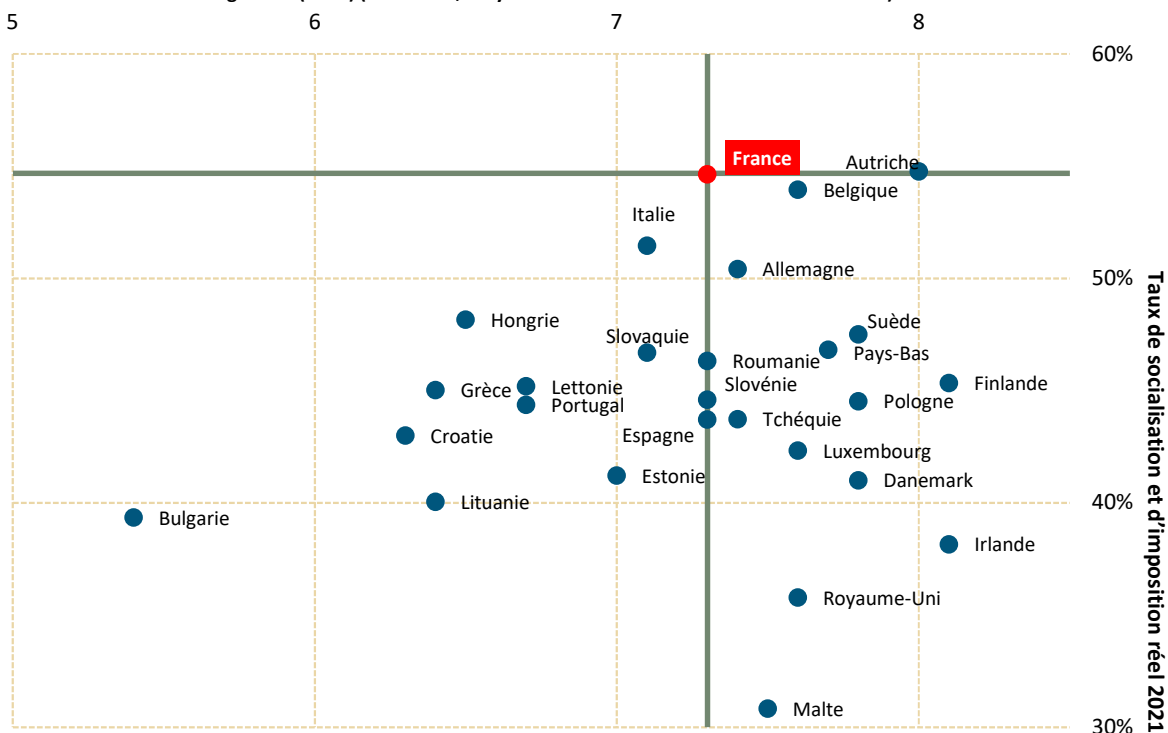
Nombre de travaux montrent que la France, en dépit de l'importance des prélèvements et des dépenses publiques, n'est pas plus attractive en termes de bien-être. C'est notamment le cas d'indicateurs axés sur la qualité de vie ou le rapport-qualité prix des prestations collectives.

L'indicateur de satisfaction dans la vie de l'Union européenne atteste de performances françaises moyennes. La satisfaction des Français correspond à la moyenne européenne (7,3 sur 10). Au sein de l'Union européenne, la France était 13^{ème} sur 27 pays ou 14^{ème} sur 28, selon qu'on intègre ou pas l'Angleterre. Douze pays avec une pression sociale et fiscale moindre ressortent mieux. C'est le cas de l'Allemagne, de la Belgique, du Danemark, de la Finlande, de l'Irlande, du Luxembourg, de Malte, des Pays-Bas, de la Pologne, du Royaume-Uni, de la Tchèque et de la Suède (Figure 8).

On retrouve des résultats du même ordre avec le *World Happiness Report 2021*¹⁸. Ce travail positionne la France 20^{ème} sur 104 pays étudiés. Au sein de l'UE, la France est 10^{ème} sur 27 pays. Neuf pays avec une pression sociale et fiscale moindre ressortent mieux.

Figure 8 : Positionnement taux de socialisation et satisfaction dans la vie selon l'UE

Satisfaction dans la vie en général (2018) (Source UE, moyenne des différents critères notés de 0 à 10)



Source : Institut économique Molinari. Lecture : Tous les pays à droite du trait vertical gris ont, selon l'OCDE, des conditions de vies meilleures qu'en France. Les salariés moyens des pays sous la ligne horizontale grise supportent des charges sociales et des impôts moindres qu'en France.

Tous ces éléments laissent à penser que la pression sociale et fiscale française ne s'explique pas par une offre collective plus attractive. Les prestations sociales et publiques françaises ne sont pas connues pour être « bon marché ». Nombre de travaux attestent, au contraire, que les prestations collectives françaises souffrent d'un rapport qualité prix médiocre.

C'est notamment le cas pour les retraites, qui représentent 27 % des dépenses publiques¹⁹. Financées quasi exclusivement en répartition, elles ont un rendement moindre que dans les pays bonifiant les cotisations par l'épargne, ce qui augmente mécaniquement le rapport qualité-prix des pensions (Zoom 4 ci-dessous). C'est le cas dans le domaine de l'assurance-maladie et de la santé, qui absorbe 19% des dépenses publiques. En dépit de dépenses significatives, les Français ont subi l'an passé un rationnement des masques de protection ou des tests de dépistages de la Covid-19. Même constat pour l'éducation, qui représente 10 % des dépenses publiques. On observe dans ce domaine une dégradation du positionnement français, en dépit d'un investissement collectif majeur (Zoom 5 page 26).

Zoom 4 : Le tout répartition pour les retraites, un choix collectif français coûteux

Les bénéfices liés aux placements constituent un élément clef pour la rentabilité de l'épargne retraite ou les réserves des retraites par répartition. Faute d'en bénéficier aussi bien que ses voisins, la société française passe chaque année à côté de l'équivalent de 2,6 points de PIB de ressources. Une impasse coûteuse, qui contribue à la persistance d'un chômage élevé.

Comme les retraites par répartition, la capitalisation repose sur les cotisations des actifs. Mais, contrairement à la répartition, les cotisations ne sont pas employées pour payer immédiatement les pensions des retraites. Elles sont placées, ce qui permet de les faire fructifier. Les placements permettent de financer des retraites plus attrayantes, sans avoir besoin d'appeler plus de cotisations retraites.

Lorsque les régimes de retraite montent en puissance, les bénéfices générés par les placements sont réinvestis dans l'entreprise qui les distribue ou dans d'autres actions ou obligations. Cela augmente les provisions ou les réserves des régimes de retraites. Cela permettra, à terme, de distribuer des pensions de retraites plus attrayantes que dans les régimes de retraite par répartition. Lorsque les dispositifs de retraite sont en régime de croisière, les dividendes actions ou les coupons obligataires sont utilisés pour améliorer les pensions ou éviter d'avoir à les dégrader au gré de la démographie.

En France, les régimes de retraite par capitalisation, mais aussi les réserves des régimes de retraite par répartition, sont moins développés qu'ailleurs. Ils ont accumulé moins de 20 % du PIB, ce qui représente un écart de plus de 60 % de PIB par rapport à la moyenne de l'OCDE.

Ce sous-développement a des conséquences sociétales majeures.

Chaque année, la collectivité française passe à côté d'une soixantaine de milliards d'euros de dividendes actions, de coupons obligataires ou de plus-values. Ce manque-à-gagner représente 3 750 euros par retraité ou un cinquième des retraites distribuées selon une étude récente de l'Institut économique Molinari.

Si nous avons autant de fonds de pensions et de réserves que nos voisins, nous partagerions plus largement les dividendes actions, les coupons obligataires et les plus-values, en associant tous les actifs et les retraités à la croissance économique. Nous pourrions aussi faire le choix de distribuer les mêmes retraites qu'aujourd'hui, tout en baissant de 2,6 points la pression sociale et fiscale. Cela permettrait de réduire le coût du travail et de résorber le chômage endémique en France.

Etrangement, la réforme des retraites de 2019 proposait de démanteler ces mécanismes responsables, un contresens dans un pays souffrant d'un chômage endémique...

Pour en savoir plus : MARQUES Nicolas, PHILIPPE Cécile (2019), [Retraites françaises, sortir de l'impasse, préparer l'avenir](#), Institut économique Molinari, décembre, 68 pages.

Zoom 5 : L'éducation et la formation, un rapport qualité-prix médiocre en France

L'éducation et la formation dans l'Hexagone ne sont pas bon marché. Alors que la France dépense 155 milliards d'euros par an, elle n'arrive qu'en 17^{ème} position parmi 27 pays européens. Si la France se rapprochait des pays les plus efficaces dans l'adéquation avec le marché de l'emploi, elle pourrait économiser jusqu'à 43 milliards d'euros par an.

La France 16^{ème} rang sur 27 pays en efficacité des dépenses d'éducation primaire et secondaire.

A qualité égale, une économie de 28 milliards d'euros sur les 105 milliards investis dans l'éducation primaire et secondaire serait possible si la France se rapprochait du rapport qualité/prix des pays les plus efficaces.

Si la capacité à enseigner un socle commun de connaissance était aussi bonne qu'en Finlande ou Estonie, la France pourrait atteindre le même niveau avec 26 % de dépenses en moins pour le primaire et le secondaire.

Alors qu'elle dépense 14 % du PIB par tête par élève dans le primaire et le secondaire, moins de 72 % des élèves n'ont aucune difficulté dans la compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences. L'Estonie et la Finlande dépensent autant (respectivement 15 et 13 % du PIB par tête par élève), mais 83 % des élèves n'ont aucune difficulté.

La France est 17^{ème} sur 27 en efficacité des dépenses d'enseignement supérieur

A qualité égale, une économie de 4 milliards d'euros sur les 31 milliards investis dans l'enseignement supérieur serait possible si la France se rapprochait du rapport qualité/prix des pays les plus efficaces.

Si l'intégration des jeunes diplômés sur le marché du travail à 3 ans était aussi bonne qu'en Allemagne, Autriche, Irlande ou Norvège, la France pourrait atteindre le même niveau avec 11 % de dépenses d'enseignement supérieur en moins.

Bien qu'elle ait un taux d'emploi des jeunes diplômés supérieur à 80 %, il demeure plus faible que dans des pays ayant des dépenses d'éducation similaires. Les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont des dépenses d'éducation presque identiques à celles de la France en pourcentage du PIB par habitant par élève, mais des taux d'emplois proches des 90 %.

La France est 21^{ème} sur 27 dans l'adéquation de l'éducation et de la formation avec le marché de l'emploi

A qualité égale, le système français pourrait réaliser 43 milliards d'économies sur les 155 milliards investis dans l'éducation s'il se rapprochait du rapport qualité/prix des pays les plus efficaces dans l'adéquation avec le marché de l'emploi.

Cette mesure compare les systèmes selon leur capacité à limiter le décrochage scolaire (le taux de jeunes ni scolarisés ni employés ni en formation), maximiser la proportion de personnes travaillant dans le domaine pour lequel elles ont été formées (le taux d'adéquation) et fournir aux entreprises les profils qu'elles recherchent (le taux d'occupation). Si nous étions aussi bons que la Finlande, l'Islande ou la Norvège, la France pourrait atteindre le même niveau d'adéquation avec 28 % de dépenses éducatives en moins.

Elle a des dépenses supérieures à celles de la Finlande (27 %), mais obtient des résultats bien plus faibles, avec un taux d'adéquation entre la formation et le marché de l'emploi de 75 % et un taux de jeunes ni scolarisé, ni employé, ni en formation de 13 %. Les dépenses de la France sont très élevées par rapport aux résultats en termes d'insertion et d'adéquation des formations aux besoins, et cela se traduit par un taux important de jeunes abandonnant le système, sans formation, déscolarisés et sans emploi.

Pour en savoir plus : BENTATA Pierre (2019), [Education la France peut mieux faire, évaluation de l'efficacité du système d'éducation et de formation en France](#), Institut économique Molinari, décembre, 36 pages.

6. DETAIL DES CALCULS EUROPEENS

Tableau 3 : Salaires complets et disponibles, nets de charges, d'impôt sur le revenu et de TVA

Pays	Salair complet [i]	Charges sociales "patronales"	Salair brut [ii]	Charges sociales "salariales"	Impôt sur le revenu	Disponible, net de charges & d'impôt sur le revenu	TVA estimée	Total des charges & impôts	Disponible, net de charges, impôt sur le revenu & TVA
Allemagne	62 609 €	10 424 €	52 185 €	10 554 €	8 540 €	33 090 €	2 043 €	31 562 €	31 047 €
Autriche	63 076 €	14 664 €	48 412 €	8 772 €	9 123 €	30 517 €	1 984 €	34 543 €	28 533 €
Belgique	61 137 €	11 572 €	49 565 €	6 446 €	12 904 €	30 216 €	2 062 €	32 984 €	28 154 €
Bulgarie [iii]	9 244 €	1 516 €	7 728 €	1 065 €	666 €	5 997 €	390 €	3 637 €	5 607 €
Chypre [iv]	27 286 €	3 538 €	23 748 €	2 600 €	329 €	20 818 €	1 286 €	7 754 €	19 533 €
Croatie [v]	15 614 €	2 211 €	13 403 €	2 681 €	1 033 €	9 689 €	787 €	6 712 €	8 902 €
Danemark	57 815 €	305 €	57 510 €	153 €	20 228 €	37 130 €	3 017 €	23 702 €	34 113 €
Espagne	35 771 €	8 234 €	27 537 €	1 749 €	4 177 €	21 612 €	1 475 €	15 634 €	20 137 €
Estonie	22 904 €	5 786 €	17 118 €	616 €	2 100 €	14 401 €	936 €	9 439 €	13 465 €
Finlande	54 845 €	9 575 €	45 271 €	4 744 €	8 011 €	32 516 €	2 536 €	24 866 €	29 980 €
France	56 119 €	16 922 €	39 197 €	9 307 €	2 654 €	27 236 €	1 770 €	30 653 €	25 466 €
Grèce	26 202 €	4 820 €	21 382 €	3 019 €	2 740 €	15 623 €	1 219 €	11 797 €	14 404 €
Hongrie	14 428 €	2 096 €	12 332 €	2 281 €	1 850 €	8 201 €	720 €	6 947 €	7 481 €
Irlande	54 199 €	5 393 €	48 806 €	1 952 €	10 661 €	36 192 €	2 667 €	20 673 €	33 526 €
Italie	41 038 €	9 436 €	31 602 €	2 794 €	7 350 €	21 458 €	1 534 €	21 114 €	19 924 €
Lettonie	16 068 €	3 067 €	13 001 €	1 365 €	2 183 €	9 452 €	645 €	7 260 €	8 807 €
Lituanie	14 645 €	255 €	14 390 €	2 806 €	2 159 €	9 425 €	643 €	5 863 €	8 782 €
Luxembourg	69 758 €	8 988 €	60 770 €	7 473 €	10 710 €	42 587 €	2 353 €	29 524 €	40 234 €
Malte [vi]	21 491 €	1 893 €	19 599 €	1 893 €	1 916 €	15 790 €	924 €	6 625 €	14 866 €
Pays-Bas	65 747 €	12 549 €	53 198 €	6 682 €	8 987 €	37 529 €	2 561 €	30 780 €	34 967 €
Pologne	15 743 €	2 690 €	13 052 €	2 803 €	809 €	9 440 €	706 €	7 008 €	8 735 €
Portugal	23 249 €	4 462 €	18 787 €	2 067 €	2 740 €	13 980 €	1 045 €	10 313 €	12 935 €
Roumanie [vii]	12 783 €	281 €	12 502 €	4 376 €	813 €	7 314 €	452 €	5 921 €	6 862 €
Royaume-Uni	50 581 €	5 458 €	45 123 €	4 138 €	6 245 €	34 741 €	2 258 €	18 099 €	32 482 €
Slovaquie	17 845 €	4 646 €	13 199 €	1 769 €	1 315 €	10 115 €	657 €	8 387 €	9 458 €
Slovénie	23 889 €	3 313 €	20 576 €	4 547 €	1 774 €	14 255 €	1 019 €	10 653 €	13 236 €
Suède	60 047 €	14 356 €	45 691 €	- €	11 379 €	34 312 €	2 788 €	28 523 €	31 524 €
Tchéquie	20 899 €	5 279 €	15 620 €	1 718 €	1 279 €	12 622 €	861 €	9 138 €	11 761 €
Moyenne pays UE27 (sans UK)	35 720 €	6 232 €	29 488 €	3 564 €	5 127 €	20 797 €	1 447 €	16 371 €	19 350 €
Moyenne pays ex UE28 (avec UK)	36 251 €	6 205 €	30 047 €	3 585 €	5 167 €	21 295 €	1 476 €	16 433 €	19 819 €

Calculs réalisés avec



[i] Salaire complet, incluant charges sociales patronales, calculé par EY, de même que les charges sociales salariales et l'impôt sur le revenu

[ii] Salaire brut moyen selon OCDE ("Taxing Wages") sauf mention d'une autre source.

[iii] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Bulgarie : <http://www.nsi.bg>

[iv] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Chypre : www.mof.gov.cy

[v] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Croatie : <http://www.dzs.hr>

[vi] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Malte : <http://nso.gov.mt>

[vii] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Roumanie : <http://insse.ro>

Tableau 4 : Taux de charges et d'impôts réel, coût de 100 € de pouvoir d'achat net de charges et d'impôts et jours de libération sociale et fiscale

Pays	Salaire complet [i]	Total des charges & impôts	Taux de socialisation et d'imposition réel	Disponible, net de charges, impôt sur le revenu & TVA	Libération sociale et fiscale 2021		Salaire complet permettant au salarié médian de disposer de 100 € de pouvoir d'achat net de charges et d'impôts
					Jour	Rang sur 28	
Allemagne	62 609 €	31 562 €	50,41%	31 047 €	03-juil	5 / 28	202 €
Autriche	63 076 €	34 543 €	54,76%	28 533 €	19-juil	1 / 28	221 €
Belgique	61 137 €	32 984 €	53,95%	28 154 €	16-juil	3 / 28	217 €
Bulgarie [iii]	9 244 €	3 637 €	39,35%	5 607 €	24-mai	24 / 28	165 €
Chypre [iv]	27 286 €	7 754 €	28,42%	19 533 €	14-avr	28 / 28	140 €
Croatie [v]	15 614 €	6 712 €	42,99%	8 902 €	06-juin	19 / 28	175 €
Danemark	57 815 €	23 702 €	41,00%	34 113 €	30-mai	22 / 28	169 €
Espagne	35 771 €	15 634 €	43,71%	20 137 €	09-juin	18 / 28	178 €
Estonie	22 904 €	9 439 €	41,21%	13 465 €	31-mai	21 / 28	170 €
Finlande	54 845 €	24 866 €	45,34%	29 980 €	15-juin	11 / 28	183 €
France	56 119 €	30 653 €	54,62%	25 466 €	19-juil	2 / 28	220 €
Grèce	26 202 €	11 797 €	45,02%	14 404 €	14-juin	13 / 28	182 €
Hongrie	14 428 €	6 947 €	48,15%	7 481 €	25-juin	6 / 28	193 €
Irlande	54 199 €	20 673 €	38,14%	33 526 €	20-mai	25 / 28	162 €
Italie	41 038 €	21 114 €	51,45%	19 924 €	07-juil	4 / 28	206 €
Lettonie	16 068 €	7 260 €	45,19%	8 807 €	14-juin	12 / 28	182 €
Lituanie	14 645 €	5 863 €	40,03%	8 782 €	27-mai	23 / 28	167 €
Luxembourg	69 758 €	29 524 €	42,32%	40 234 €	04-juin	20 / 28	173 €
Malte [vi]	21 491 €	6 625 €	30,83%	14 866 €	23-avr	27 / 28	145 €
Pays-Bas	65 747 €	30 780 €	46,82%	34 967 €	20-juin	9 / 28	188 €
Pologne	15 743 €	7 008 €	44,52%	8 735 €	12-juin	15 / 28	180 €
Portugal	23 249 €	10 313 €	44,36%	12 935 €	11-juin	16 / 28	180 €
Roumanie [vii]	12 783 €	5 921 €	46,32%	6 862 €	19-juin	10 / 28	186 €
Royaume-Uni	50 581 €	18 099 €	35,78%	32 482 €	11-mai	26 / 28	156 €
Slovaquie	17 845 €	8 387 €	47,00%	9 458 €	21-juin	8 / 28	189 €
Slovénie	23 889 €	10 653 €	44,59%	13 236 €	12-juin	14 / 28	180 €
Suède	60 047 €	28 523 €	47,50%	31 524 €	23-juin	7 / 28	190 €
Tchéquie	20 899 €	9 138 €	43,73%	11 761 €	09-juin	17 / 28	178 €
Moyenne pays UE27 (sans UK)	35 720 €	16 371 €	44,51%	19 350 €	12-juin	27 pays	182 €
Moyenne pays ex UE28 (avec UK)	36 251 €	16 433 €	44,20%	19 819 €	11-juin	28 pays	181 €

Calculs réalisés avec



[i] Salaire complet, incluant charges sociales patronales, calculé par EY, de même que les charges sociales salariales et l'impôt sur le revenu

[ii] Salaire brut moyen selon OCDE ("Taxing Wages") sauf mention d'une autre source.

[iii] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Bulgarie : <http://www.nsi.bg>

[iv] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Chypre : www.mof.gov.cy

[v] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Croatie : <http://www.dzs.hr>

[vi] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Malte : <http://nso.gov.mt>

[vii] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Roumanie : <http://insse.ro>

Tableau 5 : Jours de libération sociale et fiscale depuis 2010

Jours de libération sociale et fiscale	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Allemagne	19-juil.	11-juil.	12-juil.	13-juil.	11-juil.	10-juil.	11-juil.	10-juil.	10-juil.	5-juil.	4-juil.	3-juil.
Autriche	10-juil.	23-juil.	16-juil.	23-juil.	25-juil.	25-juil.	19-juil.	18-juil.	18-juil.	19-juil.	18-juil.	19-juil.
Belgique	3-août	4-août	5-août	8-août	6-août	6-août	27-juil.	27-juil.	17-juil.	15-juil.	16-juil.	16-juil.
Bulgarie	25-mai	18-mai	18-mai	18-mai	18-mai	18-mai	18-mai	21-mai	23-mai	24-mai	24-mai	24-mai
Chypre	13-mars	13-mars	3-mars	14-mars	21-mars	31-mars	29-mars	27-mars	27-mars	8-avr.	13-avr.	14-avr.
Croatie					13-juin	18-juin	13-juin	12-juin	11-juin	11-juin	11-juin	6-juin
Danemark	17-juin	7-juin	6-juin	6-juin	7-juin	7-juin	1-juin	1-juin	31-mai	1-juin	30-mai	30-mai
Espagne	16-mai	19-mai	23-mai	12-juin	12-juin	7-juin	8-juin	8-juin	8-juin	8-juin	8-juin	9-juin
Estonie	30-mai	11-juin	11-juin	14-juin	10-juin	13-juin	8-juin	9-juin	8-juin	27-mai	28-mai	31-mai
Finlande	15-juin	12-juin	14-juin	19-juin	20-juin	22-juin	22-juin	19-juin	19-juin	14-juin	13-juin	15-juin
France	26-juil.	26-juil.	26-juil.	26-juil.	28-juil.	29-juil.	29-juil.	29-juil.	27-juil.	19-juil.	19-juil.	19-juil.
Grèce	13-juin	12-juin	31-mai	17-juin	14-juil.	14-juil.	7-juil.	10-juil.	10-juil.	10-juil.	22-juin	14-juin
Hongrie	6-août	29-juil.	13-juil.	16-juil.	16-juil.	17-juil.	17-juil.	5-juil.	2-juil.	2-juil.	28-juin	25-juin
Irlande	27-avr.	10-mai	11-mai	24-avr.	28-avr.	28-avr.	30-avr.	26-avr.	26-avr.	26-avr.	17-mai	20-mai
Italie	18-juin	1-juil.	3-juil.	10-juil.	30-juin	2-juil.	2-juil.	8-juil.	8-juil.	8-juil.	8-juil.	7-juil.
Lettonie	10-juin	22-juin	25-juin	27-juin	20-juin	18-juin	19-juin	20-juin	12-juin	18-juin	16-juin	14-juin
Lituanie	16-juin	19-juin	18-juin	18-juin	18-juin	10-juin	13-juin	20-juin	19-juin	20-juin	27-mai	27-mai
Luxembourg	15-mai	17-mai	26-mai	25-mai	30-mai	2-juin	4-juin	29-mai	30-mai	2-juin	3-juin	4-juin
Malte	9-avr.	16-avr.	18-avr.	29-avr.	28-avr.	19-avr.	18-avr.	19-avr.	10-avr.	17-avr.	19-avr.	23-avr.
Pays-Bas	3-juil.	17-juin	18-juin	27-juin	21-juin	18-juin	20-juin	20-juin	21-juin	18-juin	21-juin	20-juin
Pologne	9-juin	7-juin	8-juin	12-juin	14-juin	14-juin	14-juin	14-juin	15-juin	15-juin	12-juin	12-juin
Portugal	30-mai	29-mai	3-juin	4-juin	6-juin	12-juin	15-juin	11-juin	12-juin	10-juin	11-juin	11-juin
Tchéquie	14-juin	10-juin	18-juin	19-juin	19-juin	19-juin	19-juin	20-juin	21-juin	22-juin	23-juin	9-juin
Roumanie	27-juin	1-juil.	23-juin	1-juil.	1-juil.	23-juin	23-juin	20-juin	19-juin	19-juin	19-juin	19-juin
Royaume-Uni	13-mai	17-mai	12-mai	13-mai	12-mai	9-mai	9-mai	9-mai	8-mai	8-mai	8-mai	11-mai
Slovaquie	16-juin	15-juin	21-juin	20-juin	20-juin	19-juin	20-juin	20-juin	21-juin	21-juin	20-juin	21-juin
Slovénie	13-juin	3-juin	7-juin	7-juin	8-juin	8-juin	9-juin	9-juin	10-juin	11-juin	11-juin	12-juin
Suède	30-juin	10-juil.	21-juin	22-juin	23-juin	21-juin	22-juin	23-juin	23-juin	22-juin	23-juin	23-juin
Moyenne pays UE27 (sans UK)	12-juin	12-juin	11-juin	15-juin	16-juin	16-juin	14-juin	14-juin	13-juin	13-juin	13-juin	12-juin
Moyenne pays ex UE28 (avec UK)	11-juin	11-juin	10-juin	14-juin	14-juin	14-juin	13-juin	13-juin	12-juin	12-juin	11-juin	11-juin

Calculs réalisés avec



7. DEFINITIONS ET METHODOLOGIE

Le salaire complet ou super brut

Il représente ce que donne l'employeur au salarié en échange de son travail. C'est l'addition des charges patronales, versées par l'employeur à la Sécurité sociale au nom du salarié, et du salaire brut figurant sur la feuille de paie. Une partie de cette rémunération sera dépensée en charges sociales et impôts, pour laisser un salaire disponible net d'impôts plus ou moins important selon les pays.

Le disponible net de charges et d'impôts

C'est le montant que peut dépenser le salarié, une fois que la Sécurité sociale et l'Etat se sont servis, sous la forme de charges, d'impôts sur le revenu ou de TVA. Afin de faciliter les comparaisons, d'autres taxes – comme la Taxe Intérieure sur la Consommation de Produits Energétiques (TICPE) ou les taxes sur les cigarettes ou l'alcool – ne sont pas prises en compte dans cette étude.

Le taux de socialisation et d'imposition réel

Il est calculé de la façon suivante :

$$\frac{\text{Charges sociales « patronales » et « salariales » + Impôt sur le revenu + TVA}{\text{Salaire complet}}$$

Le jour de libération sociale et fiscale

Le taux de socialisation et d'imposition réel, multiplié par 365 (le nombre de jours dans une année) permet de déterminer le jour de libération sociale et fiscale du travailleur moyen de chaque Etat membre et ainsi d'établir un calendrier de dates à partir desquelles ils peuvent jouir librement de ce qui reste de leur salaire.

8. PRECISIONS SUR LES DONNEES ET CALCULS

Salaires bruts

Ils sont extraits des données de l'OCDE (*Taxing Wages, Total gross earnings before taxes in national currency*) ou, à défaut, des organismes statistiques nationaux.

Les salaires bruts moyens varient dans l'UE de 7 728 € par an (Bulgarie) à 60 770 € (Luxembourg). Le salaire brut moyen de l'UE à 27 est de 29 488 €. Ces comparaisons de salaires bruts entre pays n'ont que peu d'intérêt dans la mesure où les taux de charges patronales sont très variables en fonction des pays.

Charges patronales et salariales

Les charges patronales et salariales sont calculées par EY.

Les charges « patronales » – méconnues de la plupart des salariés qui ne voient que le montant de leur salaire déduction faite de ces charges – sont très variables. Elles varient de 0,5 % du salaire brut au Danemark à 43 % en France.

Les charges « salariales » vont de 0,3 % au Danemark ou en Suède, à 35 % du salaire brut en Roumanie, pays relativement transparent puisque la quasi-totalité des charges sociales est à la charge des salariés.

Au global, les charges sociales vont de moins de 1 % du salaire brut au Danemark à 48 % en Autriche, 49 % en Slovaquie et 67 % en France, la championne des charges sociales. La moyenne de l'UE à 27 est à 33 %.

Impôt sur le revenu (IR)

Il est calculé par EY pour un salarié célibataire sans enfant.

Il est le plus élevé de l'UE au Danemark (85 % des charges et impôts), mais en contrepartie, les cotisations de Sécurité sociale y sont les plus basses de l'UE. Il est plus faible en France (9 % des charges et impôts). En contrepartie, les cotisations de sécurité sociale y sont les plus fortes de l'UE.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Dix-neuf pays membres de l'UE ont augmenté leur TVA depuis 2009. Les plus fortes hausses ont eu lieu en Hongrie (27 % contre 20 % en 2009), au Royaume-Uni (20 % au lieu de 15 %), en Espagne (21 % au lieu de 16 %) et en Grèce (24 % au lieu de 19 %). Les seuls pays à ne pas avoir augmenté la TVA depuis 2009 sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, le Danemark, la Lettonie, Malte et la Suède, en plus de la Roumanie qui était montée à 24 % avant de redescendre à 19 %²⁰.

S'agissant de l'Irlande, les calculs 2021 ont été faits avec un taux de 22,7 % pour tenir compte du passage de la TVA de 21 % à 23 % le 1^{er} mars 2021.

D'un point de vue statistique, il est relativement difficile de suivre les dépenses de TVA des ménages de façon régulière. D'un point de vue juridique et pratique, la TVA est payée par les entreprises, qui la collectent à l'occasion des ventes. Aussi, il existe peu de données permettant de suivre de façon rapprochée et uniforme la charge que représente la TVA pour les ménages de l'UE. Des études ponctuelles traitent de cette question, mais elles sont disponibles avec retard et des méthodologies nationales non homogènes.

Cette étude considère que 65 % du salaire net après paiement des charges salariales et de l'impôt sur le revenu est soumis à la TVA, les 35 % restant étant associés à des dépenses comme le logement, non soumises à TVA. Ce mode de calcul est probablement de nature à minorer le poste TVA, la dépense de logement étant moindre²¹, ce qui laisse plus de pouvoir d'achat pour les biens et services soumis à TVA²².

La TVA est calculée sur les 65 % restants, sous l'hypothèse qu'en moyenne, elle représente la moitié du taux plein en vigueur dans le pays en question. Cela aboutit, là aussi, à un calcul minorant le poste TVA. Par exemple, pour la France, la TVA représente dans l'étude 10 % du revenu disponible avant TVA (soit 11,11 % du revenu disponible après TVA). Dans une analyse de 2008, Ruiz et Trannoy considéraient que la fiscalité indirecte totale représentait de l'ordre de 12,32 % du revenu disponible brut des ménages²³. Des travaux plus récents considèrent que le poids effectif de la TVA dans la consommation des ménages est supérieur, autour de 13 % selon le CPO²⁴ et de 13,4 % selon l'INSEE²⁵.

9. QUESTIONS USUELLES

Pourquoi ne pas avoir construit l'étude sur un indicateur macroéconomique ?

L'IEM a fait le choix de ne pas construire cette étude sur un indicateur tel que le poids des prélèvements obligatoires pour une raison méthodologique. Ce type d'indicateur macroéconomique mélange des charges et impôts, sur les personnes physiques et morales, liés à une multitude d'aspects (création de richesse, détention de richesse, mutation...).

Si *in fine* tous les impôts sont bel et bien supportés par des individus, à un titre ou à un autre (en tant que salarié, épargnant, consommateur...), l'emploi d'un agrégat macroéconomique rend la comparaison difficile à appréhender, faute de faire la différence entre les faits générateurs. D'où le choix d'une méthodologie allant de la fiche de paie d'un salarié moyen à son pouvoir d'achat réel.

Quel contribuable est pris en compte, avec quelles sources et quels calculs ?

Un salarié moyen, célibataire sans enfant. Les rémunérations brutes servant de base aux calculs proviennent de séries internationales de référence sur les salaires bruts moyen (OCDE *Taxing Wages*) ou d'organismes statistiques nationaux dans le cadre de pays de l'UE non membres de l'OCDE. Ces sources nationales sont systématiquement précisées dans l'étude.

Pourquoi prendre en compte les charges sociales, l'impôt sur le revenu et la TVA ?

Partant du principe que le salarié est à la fois un cotisant, un contribuable et un consommateur, la démarche intègre les charges sociales, l'impôt sur le revenu et la TVA. Le salarié moyen finance en effet, directement ou indirectement, tous ces prélèvements obligatoires grâce à son travail.

Pourquoi ne pas faire de différence entre les charges sociales patronales et salariales ?

Les charges patronales sont prélevées à la source et payées, comme les charges salariales, par l'employeur en contrepartie du travail du salarié. Economiquement fondée, la pratique de l'institut économique Molinari est largement employée, notamment par l'OCDE dans *Taxing Wages*.

Comment garantir l'homogénéité des calculs s'agissant de taxes avec des assiettes différentes ?

Toutes les assiettes de calcul sont adaptées aux salariés moyens. Cela garantit la cohérence des résultats et la robustesse de la comparaison entre les pays de l'Union européenne.

Pourquoi un salarié moyen et non médian ?

La moyenne a l'avantage d'être un concept plus simple à appréhender que la médiane. Elle est employée par toute une série d'organismes nationaux et internationaux (notamment l'OCDE dans *Taxing Wages*). A l'échelle des 27 pays de l'UE, même des plus petits, elle est pleinement représentative.

Pourquoi un célibataire sans enfant ?

Il s'agit du cas le plus représentatif. Sur les 37,9 millions de foyers recensés par l'administration fiscale en 2016, 66% étaient composés de célibataires, veufs, divorcés ou séparés²⁶ et 47% des foyers fiscaux n'avaient qu'une part²⁷.

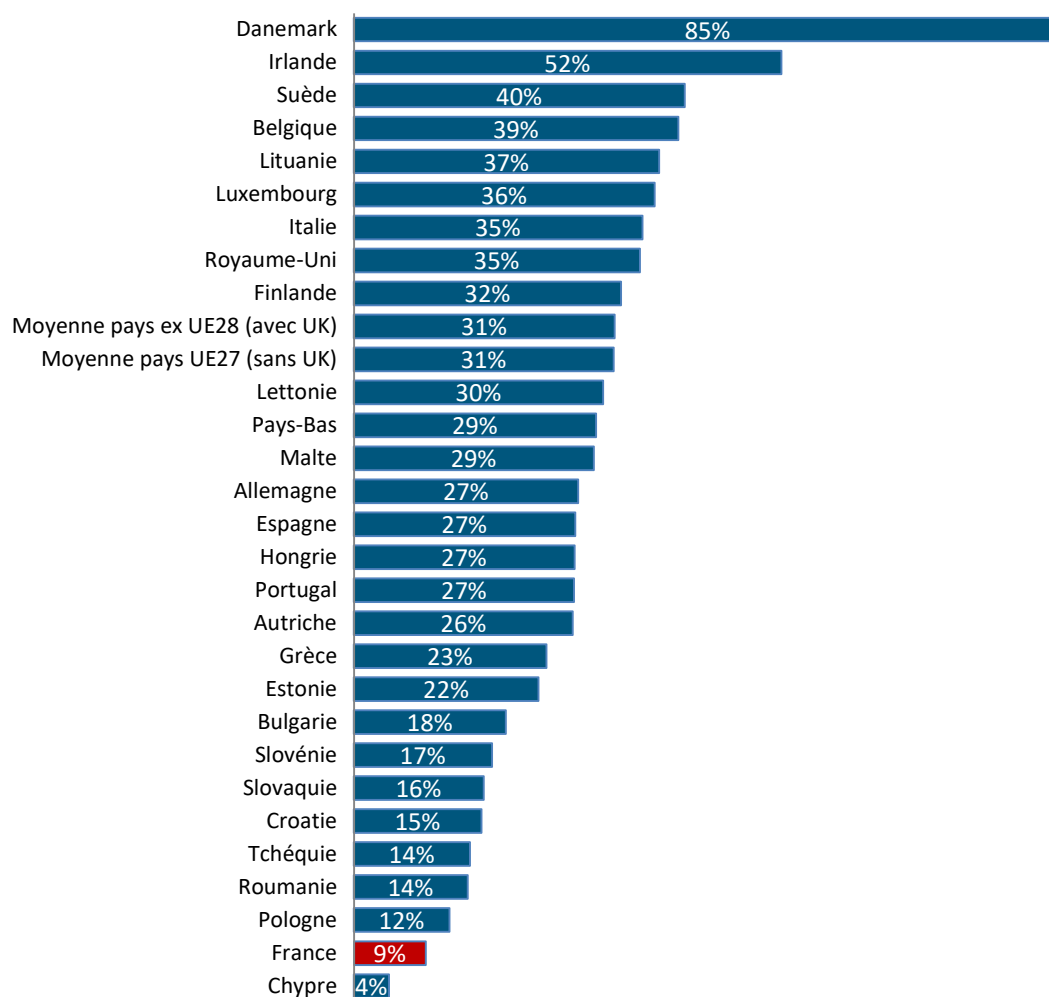
Est-ce que prendre en compte un célibataire sans enfant pénalise la France ?

C'est peu probable. L'impôt sur le revenu français joue peu sur le positionnement relatif de la France vis-à-vis de l'UE. Il ne représente que 9 % de la fiscalité sur le salarié moyen, ce qui représente avec Chypre (4 %) le poids le plus faible de l'UE. Même en divisant cet impôt par deux, pour tenir compte

de dispositions particulières liées à la situation familiale ou à d'autres aspects, le salarié français resterait champion de la fiscalité de l'UE, devant l'Autrichien et le Belge.

Ajoutons que, contrairement à une idée reçue, la France n'est pas le seul pays où l'impôt varie selon la composition de la famille. Plusieurs pays font de même, dont l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, l'Irlande, le Portugal avec à la clef des effets parfois supérieurs à ce que l'on peut constater en France.

Figure 9 : Poids de l'impôt sur le revenu dans la pression fiscale sur le salarié moyen dans les différents pays de l'UE



Que mesure cet indicateur ?

Cette étude est un indicateur de liberté économique du salarié moyen. Elle mesure dans quelle proportion ce salarié maîtrise directement le fruit de son travail, en calculant son pouvoir d'achat réel, net de charges et d'impôts dans le cadre d'un célibataire sans enfant.

Pourquoi ne pas tenir compte des prestations publiques ?

Le salarié ne contrôle pas directement ces prestations. Son influence sur l'utilisation de ses charges et impôts est en effet indirecte. Il peut tenter d'orienter la prise de décision collective, par exemple en votant ou en adhérant à un syndicat, mais cette influence est diluée : il n'a pas la possibilité de décider individuellement combien il souhaite allouer globalement au titre des services financés par les

prélèvements obligatoires. De même, il n'a pas la possibilité d'imposer ses préférences, en donnant la priorité à un service public ou social plutôt qu'à un autre.

Pour autant, l'étude n'élué ni l'importance de ces prestations ni leur contribution potentielle au bien-être. Nous croisons, par exemple, nos résultats avec ceux de l'OCDE. Ces croisements attestent qu'en dépit de l'importance des prélèvements, il n'est pas possible de montrer que la France est plus attractive en termes de bien-être. La qualité de vie semble meilleure dans plusieurs pays ayant une pression sociale et fiscale moindre. C'est le cas notamment de pays ayant une tradition sociale très proche de la nôtre comme l'Allemagne, le Danemark, les Pays-Bas ou la Suède.

Peut-on comparer les pays entre eux ?

S'il est vrai que chaque pays est un cas particulier, force est de constater que les comparaisons internationales sont légion : Eurostat, le FMI, l'OCDE ou le Forum économique mondial en publient tout au long de l'année.

10. LISTE DES FIGURES, TABLEAUX ET ZOOMS

Calendrier 1 : Les jours de libération sociale et fiscale en Europe.....	10
Calendrier 2 : Calendrier intégrant l’Australie, le Canada, les Etats-Unis et le Japon.....	17
Figure 1 : Répartition des charges et impôts sur le salarié moyen en 2021	8
Figure 2 : Taux de pression sociale et fiscale sur le salarié moyen de l'UE	11
Figure 3 : Taux de pression sur le salarié moyen zone euro et non euro	12
Figure 5 : Charges et impôts pour 100 € de pouvoir d'achat réel en 2021	16
Figure 6 : Ventilation des charges et impôts sur le salarié moyen français en 2021	19
Figure 7 : Taux de pression sociale et fiscale et solde des administrations des pays de l'UE comparés à la France	21
Figure 8 : Positionnement taux de socialisation et dette publique brute des pays de l'UE comparés à la France	21
Figure 9 : Positionnement taux de socialisation et satisfaction dans la vie selon l’UE	24
Figure 10 : Poids de l'impôt sur le revenu dans la pression fiscale sur le salarié moyen dans les différents pays de l'UE	34
Carte 1 : Taux réel de taxation du salarié moyen en 2021 (en % du salaire complet payé par l'employeur).....	17
Tableau 1 : Passage du salaire complet au pouvoir d'achat réel	19
Tableau 2 : Ecart entre la France et 4 pays à tradition sociale ayant des salaires complets proches ..	23
Tableau 3 : Salaires complets et disponibles, nets de charges, d’impôt sur le revenu et de TVA	27
Tableau 4 : Taux de charges et d’impôts réel, coût de 100 € de pouvoir d’achat net de charges et d’impôts et jours de libération sociale et fiscale	28
Tableau 5 : Jours de libération sociale et fiscale depuis 2010	29
Zoom 1 : La Belgique n°3 grâce au « Tax shift »	14
Zoom 2 : La France reste au 19 juillet	14
Zoom 5 : Cette très chère Île-de-France Mobilités	20
Zoom 6 : Le tout répartition pour les retraites, un choix collectif français coûteux.....	25
Zoom 7 : L’éducation et la formation, un rapport qualité-prix médiocre en France	26

11. BIBLIOGRAPHIE

BANQUE MONDIALE (2020), Doing Business 2020 : Comparing Business Regulation in 190 Economies, 149 pages.

CATO Institute, FRASER Institute, STIFTUNG Friedrich Neuman (2020), The Human Freedom Index 2020, 421 pages.

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES (2021), Evolutions et perspectives des retraites en France, Rapport annuel du COR, 328 pages.

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES (2018), Évaluation des engagements du système de retraite français, Séance plénière du 11 juillet 2018, Document n°2, page 14,

DANIEL Jean-Marc (2017), *Les impôts Histoire d'une folie française*, Tallandier, 224 pages.

EUROSTAT (2021), Government deficit/surplus, debt and associated data [gov_10dd_edpt1], extraction le 12/07/2021.

EUROSTAT (2021), Principaux agrégats des administrations publiques, y compris recettes et dépenses [gov_10a_main], extraction le 12/07/2021.

EUROSTAT (2021), Note moyenne de satisfaction par domaine, sexe, âge et niveau d'éducation atteint [ilc_pw01], extraction le 12/07/2021.

EY Autriche (2020), Austria publishes two draft bills: The Economic Strengthening Act 2020 and the Investment Premium Act, *Global Tax Alert*, 30 juin, 4 pages.

EY Belgique (2021), Fourniture des charges patronales, des charges salariales et de l'impôt sur le revenu les salariés moyens de l'UE célibataires sans enfant.

FOUILLERON Antoine (2018), La taxe sur la valeur ajoutée et les finances publiques rapport particulier N° 6, Conseil des prélèvements obligatoires, 172 pages.

HELLIWELL John, LAYARD Richard, SACHS Jeffrey D. et DE NEVE Jan Emmanuel, AKNIN Lara B et WANG Shun (2021), World Happiness Report 2021, Sustainable Development Solutions Network, 212 pages.

LE GRAND DÉBAT NATIONAL (2019), La fiscalité et les dépenses publiques, janvier, 7 pages.

MILLER Terry, KIM Anthony B. et ROBERTS James M. (2021), 2021 Index of Economic Freedom, The Heritage Foundation, 488 pages.

NOE Jean-Baptiste et FOUQUET Victor (2019), *La révolte fiscale*, Calman Lévy, 220 pages.

RUIZ Nicolas, TRANNOY Alain (2008), *Le caractère régressif des taxes indirectes : les enseignements d'un modèle de microsimulation*, INSEE, Economie et Statistique, 413 pp. 21-46.

SALIN Pascal (2014), *La tyrannie fiscale*, Odile Jacob, 331 pages.

Calculs réalisés avec



NOTES

¹ Comme l'explique Pascal Salin l'impôt « ne frappe pas ceux que l'on croit. On n'a que très rarement – si ce n'est jamais – les moyens de savoir exactement qui supporte ou paie effectivement le poids de tel ou tel impôt dans un système fiscal donné ». SALIN Pascal (2014), *La tyrannie fiscale*, Odile Jacob.

² Voir par exemple https://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=gov_10a_taxag&lang=fr

³ DECOSTER André, CAPEAU Bart, MAES Sebastiaan et VAN HEUKELOM Toon (2018), Betaalt de taxshift zichzelf terug?, LEUVENSE ECONOMISCHE STANDPUNTEN, 2018/168, 9 pages.

⁴ <https://www.7sur7.be/economie/le-taxshift-entrainera-la-creation-de-52-100-emplois-selon-la-bnb~a12cae7f/?referrer=https://www.google.com/>

⁵ <https://www.lecho.be/economie-politique/belgique/economie/l-economie-belge-plus-resiliente-que-prevu/10134418.html>

⁶ « Le taux d'imposition de la 1ère tranche de l'IR, qui regroupe 12 millions de foyers, sera abaissé de 14 % à 11 % dès 2020. Cela représente un gain moyen par foyer de 350 €, soit, à ce niveau, un tiers de l'impôt en moyenne. Les 5 millions de foyers de la tranche suivante bénéficieront d'un gain moyen de 180 € » <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/changements-1er-janvier-2020>

⁷ Voir par exemple TAX FOUNDATION (2019) New Details on the Austrian Tax Reform Plan, Fiscal Fact No. 653, mai 2019, https://files.taxfoundation.org/20190508103433/New-Details-on-the-Austrian-Tax-Reform-Plan_FF653.pdf

⁸ Voir par exemple https://www.ey.com/en_gl/tax-alerts/austria-publishes-two-draft-bills-the-economic-strengthening-act-2020-and-the-investment-premium-act

⁹ Voir EY Autriche (2020), Austria publishes two draft bills: The Economic Strengthening Act 2020 and the Investment Premium Act, *Global Tax Alert*, 30 juin, 4 pages, https://www.ey.com/en_gl/tax-alerts/austria-publishes-two-draft-bills-the-economic-strengthening-act-2020-and-the-investment-premium-act

¹⁰ Dans cette étude, le chiffre Américain est une moyenne de cinq États (Californie, Texas, Floride, New York et Ohio) représentant plus du tiers de la population des Etats-Unis. Il intègre : l'impôt sur le revenu au niveau fédéral ; l'impôt sur le revenu local (41 des 50 États ont un impôt sur le revenu local. Dans notre échantillon c'est le cas de tous les Etats sauf le Texas et la Floride) et l'équivalent de la taxe sur la valeur ajoutée (la TVA n'existe pas aux Etats-Unis mais Américains paient des taxes aux gouvernements locaux et/ou étatiques, en fonction de leur lieu de résidence. Dans notre échantillon de cinq États, les taux combinés varient de 7,1 % en Floride à 8,7 % en Californie).

¹¹ Pour le Canada, les calculs ont été faits avec la Taxe harmonisée sur les ventes (*Harmonized sales tax* ou HST, qui s'apparente à TVA) de l'Ontario, qui représente de 13 % dont 5 % destinés au niveau fédéral et 8 % au niveau provincial.

¹² Voir FRANCE STRATEGIE (2020). *Les politiques industrielles en France. Evolutions et comparaisons internationales*. Volume 1 (p. 1 à 260). Repéré à <https://www.vie-publique.fr/rapport/277305-rapport-sur-les-politiques-industrielles-en-france>

¹³ Voir par exemple CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES (2021), Évolutions et perspectives des retraites en France, Rapport annuel du COR, juin 2021, page 102.

¹⁴ CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES (2018), *Évaluation des engagements du système de retraite français*, Séance plénière du 11 juillet 2018, Document n°2, page 14, <http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-4307.pdf>. Évaluation pour un taux d'actualisation à 2%. Des évaluations pour des taux d'actualisations plus élevés (3 et 4%) donnent des dettes « implicites » moins élevés (8 108 et 6 837 milliards d'euros de 2015).

¹⁵ BANQUE MONDIALE (2020), *Doing Business 2020 : Comparing Business Regulation in 190 Economies*, page 4.

¹⁶ CATO Institute, FRASER Institute, STIFTUNG Friedrich Neuman (2020), *The Human Freedom Index 2020*, page 9.

¹⁷ MILLER Terry, KIM Anthony B. et ROBERTS James M. (2021), *2021 Index of Economic Freedom*, The Heritage Foundation, page 2.

¹⁸ Voir HELLIWELL John, LAYARD Richard, SACHS Jeffrey D. et DE NEVE Jan Emmanuel, AKNIN Lara B et WANG Shun (2021), *World Happiness Report 2021*, Sustainable Development Solutions Network, page 18.

¹⁹ Voir par exemple LE GRAND DEBAT NATIONAL (2019), *La fiscalité et les dépenses publiques*, janvier, 7 pages, <https://granddebat.fr/media/default/0001/01/f6cc4a86994e31871f5029bbb3eb6725dac9c10b.pdf>

²⁰ Voir par exemple TAXUD.C.1(2020), *VAT rates applied in the Member States of the European Union Situation at 1st January 2020*, 133 pages.

²¹ Selon l'INSEE les ménages consacrent en moyenne 16,3 % de leur consommation aux dépenses de logement cf. INSEE FOCUS N°203 paru le 15/09/2020 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/4764315/IF-203-diffusion.xlsx>

²² Selon Eurostat, en 2017 le coût du logement représentait en moyenne 21,4 % du revenu disponible des ménages dans l'UE et 18,4 % en France (enquête EU-SILC[ilc_mdcd01], dernière mise à jour 16/07/2019 disponible via le lien http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=ilc_mdcd01&lang=fr).

Les dépenses des ménages allouées au logement, intégrant l'approvisionnement en eau, électricité, gaz et autres combustibles représentent 24,5 % en 2016 (Dépense de consommation des ménages par fonction de consommation, COICOP à 3 chiffres, [nama_10_co3_p3], dernière mise à jour 13/07/2018 disponible via le lien http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=nama_10_co3_p3&lang=fr).

²³ RUIZ Nicolas, TRANNOY Alain (2008), *Le caractère régressif des taxes indirectes : les enseignements d'un modèle de microsimulation*, INSEE, Economie et Statistique, 413 p. 27.

²⁴ FOUILLERON Antoine (2018), *La taxe sur la valeur ajoutée et les finances publiques rapport particulier N° 6*, Conseil des prélèvements obligatoires, page 25, donnée au titre de 2014.

²⁵ Calcul sur la France fait d'après GEORGES-KOT Simon (2015), *Les Impact redistribution de la TVA sur le cycle de vie*, INSEE, série des documents de travail de la Direction des Études et Synthèses Économiques, n°G 2015/12, septembre 2015 : 5,2 % de la consommation à 0 % de TVA + 1,7 % au taux super réduit de 2,1 % + 20 % au taux réduit de 5,5 % + 16,1 % au taux intermédiaire de 10 % + 53,20 % au taux normal de 20 % = 13,4 % en moyenne.

²⁶ Voir par exemple https://www.impots.gouv.fr/portail/files/media/stats/revenus_2016_6e_ano_0.pdf

²⁷ http://www2.impots.gouv.fr/documentation/statistiques/annuaire2017/pages_web/statistiques2017.htm

SUR LES AUTEURS

Nicolas Marques est Directeur général de l'Institut économique Molinari. Diplômé en gestion (EM Lyon) et Docteur en économie (Université d'Aix Marseille), il a débuté sa carrière en enseignant l'économie, puis en exerçant des responsabilités marketing et commerciales dans de grands groupes bancaires français souhaitant développer leur offre d'épargne collective. Avant de devenir Directeur général de l'IEM, en 2019, il contribuait au développement de l'Institut en tant que chercheur associé, avec plusieurs travaux sur les enjeux fiscaux, finances publiques et protection sociale. Il publie des chroniques dans *Capital*. Contact : nicolas@institutmolinari.org

Cécile Philippe est Présidente de l'Institut économique Molinari. Docteur en économie (Université Paris-Dauphine), elle a créé l'IEM en 2004 à Bruxelles puis Paris. Elle est l'auteur de *C'est trop tard pour la terre* (Éditions JC Lattès) et de *Trop tard pour la France ? Osons remettre l'État à sa place* (Éditions Les Belles Lettres) et a participé à l'ouvrage collectif *50 Matinales pour réveiller la France* (Éditions les Belles Lettres). Elle publie des chroniques dans *Les Echos* et *La Tribune*. Contact : cecile@institutmolinari.org

James Rogers est consultant et chercheur associé à l'Institut économique Molinari.

PUBLICATIONS RECENTES DE L'IEM

MARQUES Nicolas, PHILIPPE Cécile (2021), *Un an après, la stratégie Zéro Covid protège mieux populations et économies*, avril, 28 pages.

MARQUES Nicolas, PHILIPPE Cécile (2020), *Le jour où les Etats de l'Union européenne ont dépensé toutes leurs recettes annuelles*, 6^{ème} édition, novembre, 36 pages.

MARQUES Nicolas et PHILIPPE Cécile (2020), *Le partage de la contribution sociale et fiscale des entreprises du CAC 40 français en 2019... 267 milliards pour les salariés, 80 milliards pour les États et 42 milliards nets d'impôts pour les actionnaires*, 3^{ème} édition, mai, 52 pages.

MARQUES Nicolas, PHILIPPE Cécile (2019), *Retraites françaises, sortir de l'impasse, préparer l'avenir*, décembre, 68 pages.

BENTATA Pierre (2019), *Education la France peut mieux faire, évaluation de l'efficacité du système d'éducation et de formation en France*, décembre, 36 pages.

SNOWDON Christopher (2019), *L'indicateur des Etats moralisateurs au sein l'Union européenne. Le classement des pays de l'UE en fonction des interdits sur le tabac au sens large, l'alcool, l'alimentation et les boissons*, novembre, 62 pages.

MARQUES Nicolas, PHILIPPE Cécile (2019), *La fiscalité sur les carburants et les cigarettes*, octobre, 36 pages.

VAN DEN HAUWE Ludwig (2019), *Que penser de la Libra la cryptomonnaie de Facebook*, octobre, 16 pages.

MARQUES Nicolas (2019), *La taxation française des services numériques, un constat erroné, des effets pervers*, mars, 58 pages.

Institut économique Molinari

Des idées pour un avenir prospère

www.institutmolinari.org

ISBN 978-2-931091-05-0